

schweizerische agentur für akkreditierung und qualitätssicherung agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité agenzia svizzera di accreditamento e garanzia della qualità swiss agency of accreditation and quality assurance

Accréditation de filières d'études selon la LEHE et la LPSan «Master of Science en Ostéopathie » de la HES-SO

Rapport d'évaluation externe | 4 juillet 2025



Contenu:

Section A - Proposition d'accréditation de l'AAQ

Section B – Rapport des expert-e-s¹

Section C – Prise de position de la filière d'études

Section D – Décision d'accréditation du Conseil suisse d'accréditation

¹ L'AAQ emploie un mode d'écriture égalitaire ou inclusif du point de vue des genres avec des tirets (expert-e-s, étudiant-e-s).



Section A Proposition d'accréditation de l'AAQ

4 juillet 2025



Table des matières

1	Cadre légal, objectif et objet	1
	Procédure	
	2.1 Groupe d'expert-e-s	
	2.2 Calendrier	
	2.3 Rapport d'auto-évaluation	2
	2.4 Visite sur place	3
	2.5 Rapport des expert-e-s	3
	2.6 Prise de position de la filière en ostéopathie de la HES-SO	3
3	Proposition d'accréditation de l'AAQ	3

4 juillet 2025



1 Cadre légal, objectif et objet

Pour des raisons de protection de la santé, la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) régit les formations aux professions de la santé dispensées dans les hautes écoles. Elle précise notamment les compétences que doivent acquérir les personnes ayant terminé leurs études dans ces filières (art. 3 à 5 LPSan) et exige l'accréditation obligatoire de ces filières selon la LPSan (art. 6).

La LPSan (art. 8) dispose que la procédure, la durée et les émoluments de l'accréditation sont régis par les directives de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Les filières suivantes font notamment l'objet de cette accréditation de programmes :

- cycle Bachelor en soins infirmiers ;
- cycle Bachelor en physiothérapie ;
- cycle Bachelor en ergothérapie ;
- cycle Bachelor de sage-femme ;
- cycle Bachelor en nutrition et diététique ;
- cycle Bachelor en optométrie ;
- cycle Master en ostéopathie.

Les conditions d'accréditation d'une de ces filières selon la LPSan sont les suivantes :

- (1) la haute école qui offre la filière d'études concernée possède une accréditation d'institution au sens de l'art. 30 LEHE (art. 7 let. a LPSan) ;
- (2) le contenu et la structure de la filière d'études remplissent les conditions visées à l'art. 31 LEHE (cf. art. 7 let. b LPSan) ;
- (3) la filière d'études transmet aux étudiants les compétences requises par la LPSan et prévoit un contrôle de l'acquisition de ces compétences (art. 7 let. c LPSan).

Sur la base de l'ordonnance relative aux compétences, l'OFSP a édicté dans le cadre d'une ordonnance des normes d'accréditation propres à chacune de ces filières d'études.

Le respect de ces normes d'accréditation doit être contrôlé dans le cadre de la procédure, de même que le respect des standards de qualité génériques pour les programmes d'études conformément à la LEHE (cf. art. 7 et art. 23 Ordonnance d'accréditation LEHE).

Dans ce contexte, l'ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (ordonnance sur la coordination de l'enseignement) est également pertinente et valable.

Les bases légales pour l'accréditation de filières d'études selon la LEHE et la LPSan sont donc :

- la LPSan;
- l'ordonnance du DFI concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan;
- la LEHE ;
- l'ordonnance d'accréditation LEHE ;

4 juillet 2025 A 1/5



l'ordonnance sur la coordination de l'enseignement.

Les hautes écoles qui offrent les filières d'études concernées peuvent demander l'accréditation de leurs filières d'études selon la LEHE et la LPSan auprès d'une agence reconnue par le Conseil suisse d'accréditation (ci-après : le Conseil d'accréditation).

2 Procédure

2.1 Groupe d'expert-e-s

Les expert-e-s dans la procédure d'accréditation du Master of Science en Ostéopathie de la HES-SO sont (par ordre alphabétique) :

- Nancy Brusorio, experte étudiante, BSc Soins infirmières.
- Franck Garnier, expert, ostéopathe D.O., docteur en sciences de l'éducation, université de Haute Alsace, France
- Graziano Meli, expert, MSc sciences de l'éducation, ancien responsable de la formation santé SUPSI
- Franziska Schläppy, présidente du groupe d'expert-e-s, sage-femme et ancienne maître d'enseignement HESAV, Lausanne

2.2 Calendrier

Admission à la procédure	27.02.2024
Séance d'ouverture	27.03.2024
Remise du rapport d'auto-évaluation	04.11.2024
Séance de planification	02.12.2024
Visite sur place	19 - 20.02.2025
Première version du rapport des expert-e-s et proposition d'accréditation de l'AAQ	16.04.2025
Prise de position de la haute école	17.06.2025
Version définitive du rapport des expert-e-s et de la proposition de l'AAQ	04.07.2025
Décision d'accréditation par le Conseil d'accréditation	19.09.2025

2.3 Rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation de la HES-SO pour sa filière en Ostéopathie comprend environ 47 pages. En plus de l'analyse et des conclusions pour chaque standard de qualité, le rapport inclut une fiche descriptive de la filière, une présentation du processus d'auto-évaluation, un aperçu du système d'assurance qualité de la formation et de la haute école, ainsi qu'une analyse globale des forces et des défis, accompagnée d'un plan d'action pour le développement futur de la filière et de son système d'assurance qualité.

4 juillet 2025 A 2/5



Le rapport est complété par de nombreuses annexes. Il se distingue par son approche analytique et autocritique, offrant ainsi aux expert-e-s, en complément des annexes, une base solide pour l'évaluation externe.

2.4 Visite sur place

La visite sur place s'est déroulée dans les locaux de la Haute école de santé de Fribourg du 19 au 20 février 2025. Des échanges constructifs et enrichissants ont pu avoir lieu avec l'ensemble des parties prenantes de la filière. À la fin de la visite, un débriefing a eu lieu, au cours duquel la présidente du groupe d'expert-e-s a présenté aux représentant-e-s de la haute école les impressions et conclusions générales de l'évaluation externe.

2.5 Rapport des expert-e-s

Le rapport des expert-e-s contient une analyse profonde et complète de la réalisation des standards de qualité. Le rapport ainsi que la proposition de l'AAQ ont pu être soumis pour prise de position aux responsables de la filière en Ostéopathie de la HES-SO le 16 avril 2025.

2.6 Prise de position de la filière en ostéopathie de la HES-SO

La filière en Ostéopathie de la HES-SO a remis sa prise de position à l'AAQ le 17 juin 2025, dans les délais impartis.

Dans sa prise de position, la filière remercie le groupe d'expert-e-s pour la qualité des échanges lors de la visite sur place ainsi que l'AAQ pour la bonne conduite de la procédure. Elle exprime sa satisfaction face au constat globalement positif du rapport, qui souligne plusieurs forces du programme, notamment la qualité de la formation clinique et l'engagement des équipes. La filière souhaite toutefois revenir sur les conditions 1, 2 et 5, qu'elle juge problématiques et probablement issues de malentendus. Dans la prise de position, elle présente plusieurs arguments aux sujet des conditions, tout en formulant également des observations sur certaines recommandations.

Après un examen attentif de la prise de position de la filière, les expert-e-s estiment qu'il n'est pas nécessaire de modifier le rapport ni les conditions formulées, leur évaluation demeurant inchangée malgré les arguments développés dans la déclaration de la filière.

3 Proposition d'accréditation de l'AAQ

Contexte

La filière d'études en Ostéopathie de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) se compose d'un Bachelor of Science de 180 ECTS et un Master of Science consécutif de 90 ECTS, ce dernier étant le diplôme professionnalisant. Lancée en 2014, la filière d'études a été la première formation en Suisse pour cette profession. La formation est dispensée de manière bilingue et a jusqu'à présent formé environ 150 diplômé-e-s. Une volée uniquement francophone démarrera en automne 2025. En outre, depuis 2020, la filière offre aux personnes titulaires d'un BSc en Physiothérapie une passerelle pour accéder à la formation en ostéopathie.

L'ensemble de la formation est dispensé par la Haute École de Santé de Fribourg (HEdS-FR), qui fait partie, en tant que l'une de ses quatre hautes écoles membres, de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale de Fribourg, elle-même rattachée à la HES-SO. La filière est intégrée au domaine santé de la HES-SO, qui compte au total six filières d'études – ergothérapie,

4 juillet 2025 A 3/5



nutrition et diététique, ostéopathie, physiothérapie, sage-femme et soins infirmiers – devant être accréditées selon la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et la Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). Toutes ces six filières possèdent un plan d'études cadre, dont la conception et le développement ont suivi les mêmes modalités. Les plans d'études cadre respectifs a servi pour chaque filière de fil conducteur pour la mise en œuvre des programmes de formation.

En 2017, la filière d'études en Ostéopathie de la HES-SO a fait l'objet d'un processus d'évaluation interne réalisé par les dicastères Enseignement et Qualité de la HES-SO, suite auquel des modifications ont été apportées au programme d'études. La dernière version du plan d'études cadre de la filière date de 2022.

La filière d'études en Ostéopathie de la HES-SO a déposé sa demande d'accréditation le 27 février 2024 et a ensuite été admise à la procédure d'accréditation.

Considérations

En général, le groupe d'expert-e-s dresse un bilan positif de la formation dispensée par la filière d'études en Ostéopathie de la HES-SO. Le groupe d'expert-e-s souligne en particulier que tous les groupes représentatifs de la filière bénéficient d'un niveau de participation important et montrent un haut degré de satisfaction quant à la mise en œuvre et à la gestion de la filière. Les responsables de la filière sont à l'écoute des besoins et des retours des étudiant-e-s, de la voix du corps enseignant et des représentant-e-s du champ professionnel et procèdent aux ajustements nécessaires.

Ainsi, le groupe d'expert-e-s évalue également de manière positive la collaboration avec les institutions de formation pratique ainsi que l'organisation et la mise en œuvre correspondantes des stages professionnels. Non seulement les practicien-ne-s formateur-trice-s disposent de la formation appropriée, mais le personnel enseignant possède également des compétences pédagogiques adéquates et fait preuve d'ouverture et d'innovation.

Parmi les domaines où des adaptations et/ou des améliorations sont nécessaires, le groupe d'expert-e-s a identifié des lacunes dans la conception pédagogique de la filière : pour le Bachelor, le groupe d'expert-e-s constate une absence presque totale de formation pratique, ainsi qu'un manque de définition des compétences spécifiques et d'objectifs clairement formulés pour ce premier cycle d'études. Pour l'ensemble de la formation, le groupe d'expert-e-s note une intégration insuffisante de l'interprofessionnalité et des sciences humaines et sociales appliquées à la santé.

En ce qui concerne la formation pratique clinique, le groupe d'expert-e-s constate que le nombre d'ECTS prévu n'est pas suffisant. Pour cette même composante de la formation, le groupe d'expert-e-s recommande en outre que la filière vérifie la diversité et le nombre de cas cliniques effectivement rencontrés par les étudiant-e-s.

Le groupe d'expert-e-s constate aussi un manque dans le système d'assurance de la qualité de la filière : il ne comprend pas d'instruments de contrôle périodique de l'acquisition des compétences requises par la LPSan et l'OCPSan, ni de la mise en œuvre des modifications nécessaires.

Par ailleurs, le groupe d'expert-e-s estime que la filière devrait développer et intensifier ses activités en matière de recherche, de mobilité, d'internationalisation et de collaboration. Elle pourrait également améliorer la formation et son système d'assurance qualité en tenant en

4 juillet 2025 A 4/5



compte des retours des patient-e-s pris-e-s en charge par les étudiant-e-s lors des stages pratiques.

L'AAQ note que le groupe d'expert-e-s a examiné tous les standards. Les évaluations du groupe d'expert-e-s et les conclusions qu'il en tire sont cohérentes et découlent des standards. L'AAQ constate en outre que les conditions proposées par le groupe d'expert-e-s sont appropriées pour répondre au besoin identifié de développement de la filière d'études.

En vue d'une meilleure cohérence et d'une plus grande clarté, l'AAQ propose de reformuler la condition n°2 comme suit : La filière doit clarifier et distinguer les compétences spécifiques attendues aux niveaux Bachelor et Master, en s'appuyant sur une logique conforme aux cadres nqf.ch-HS et QF-EHEA et aux principes de l'apprentissage par compétences.

Proposition d'accréditation

Se basant sur le rapport d'auto-évaluation de la filière en ostéopathie de la HES-SO du 4 novembre 2024, sur le rapport des expert-e-s du 16 avril 2025, sur la prise de position de la filière d'études en Ostéopathie de la HES-SO du 17 juin 2025 et sur les considérations ci-dessus, l'AAQ propose d'accréditer la filière d'études en Ostéopathie de la HES-SO avec 6 conditions, dont une reformulée:

Condition n°1: La filière rééquilibre l'organisation et la conception des enseignements entre son cycle Bachelor et son cycle Master afin de mieux aligner ses objectifs de formation aux exigences nationales, notamment aux principes de l'apprentissage par compétences avec ses composantes fondamentales (savoir, savoir-faire et savoir-être) et de l'alternance intégrative.

Condition n°2: La filière doit clarifier et distinguer les compétences spécifiques attendues aux niveaux Bachelor et Master, en s'appuyant sur une logique conforme aux cadres nqf.ch-HS et QF-EHEA et aux principes de l'apprentissage par compétences.

Condition n°3 : La filière renforce les opportunités de formation interprofessionnelle dès le premier cycle afin d'aligner les objectifs de formation avec la stratégie de la haute école et de son domaine santé.

Condition n°4: La filière intègre les sciences humaines et sociales appliquées à la santé de manière transversale et explicite dans les modules existants, afin d'assurer leur rôle comme éléments fondamentaux de la formation et du développement de l'identité professionnelle des étudiant-e-s.

Condition n°5: La filière garantit une formation pratique clinique d'au moins 40 crédits ECTS, qui permet aux étudiant-e-s d'être en contact direct avec des patient-e-s réels et d'être formés par des professionnel-le-s.

Condition n°6 : La filière met en place un dispositif d'assurance qualité structuré qui lui permet de vérifier si elle transmet aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan et si les améliorations nécessaires lui sont apportées.

L'AAQ estime qu'un un délai de 24 mois pour remplir les conditions est raisonnable et propose d'effectuer le contrôle de la réalisation des conditions dans le cadre d'un examen « sur dossier ».

4 juillet 2025 A 5/5



Section BRapport des expert-e-s

16 avril 2025



Table des matières

1	Msc en Ostéopathie de la HES-SO	1
2	Analyse de la réalisation des standards de qualité	2
	Domaine 1 : Objectifs de formation	2
	Domaine 2 : Conception	13
	Domaine 3 : Mise en œuvre	27
	Domaine 4 : Assurance de la qualité	30
3	Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études	33
4	Recommandations pour le développement futur de la filière d'études	35
5	Proposition d'accréditation du groupe d'expert-e-s	36

16 avril 2025



1 Msc en Ostéopathie de la HES-SO

La filière d'Ostéopathie de la Haute École de Santé Fribourg (HEdS-FR) a été, jusqu'en 2021, la seule formation de ce type en Suisse. Intégrée à la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), elle a joué un rôle pionnier en proposant un cursus académique structuré en ostéopathie, avec un Bachelor lancé en 2014 et un Master introduit en 2017.

L'enseignement, dispensé en français et en allemand, suit un cursus à plein temps pour le Bachelor, d'une durée de six semestres correspondant à 180 ECTS, tandis que le Master est proposé en formation à temps partiel sur quatre semestres pour un total de 90 ECTS. L'admission à la filière est soumise à un numerus clausus, avec un quota annuel de 30 étudiant-e-s, portant ainsi l'effectif total à environ 150 étudiant-e-s sur l'ensemble du cursus.

La demande pour cette formation est très élevée, avec en moyenne plus de 200 candidatures par an pour un nombre limité de places. Le nombre de places disponibles est corrélé aux besoins de la relève professionnelle.

Une analyse prospective menée par la Haute École de Santé Fribourg (HEdS-FR) concernant les besoins futurs en ostéopathes en Suisse, évoquée dans le rapport d'autoévaluation, met en évidence une demande soutenue pour les soins ostéopathiques, portée par une reconnaissance croissante de la discipline comme approche thérapeutique prisée par la population. Cette évolution s'accompagne d'un changement générationnel important, avec le départ progressif à la retraite de nombreux praticien-ne-s. Ce contexte souligne la nécessité d'assurer le renouvellement des effectifs et d'adapter la formation aux besoins futurs du secteur.

Face à ces enjeux, et avec le soutien des autorités cantonales, la filière a décidé d'ouvrir, dès 2025, une nouvelle volée entièrement francophone. Cette expansion entraînera un doublement du nombre d'étudiant-e-s et a nécessité la mise en place de mesures importantes, notamment le renforcement du corps enseignant et l'agrandissement des infrastructures dédiées aux cours et à la pratique simulée. La création d'une volée exclusivement francophone offrira également une nouvelle opportunité aux étudiant-e-s de Suisse romande dont les compétences linguistiques limitaient jusqu'à présent l'accès à la formation bilingue.

Créée en 2014, la filière d'ostéopathie est encore relativement jeune. Les représentant-e-s de la filière décrivent cette évolution comme un parcours pionnier ayant permis, en quelques années, l'établissement d'une réalité inédite. Le développement de la filière a également accompagné l'évolution de la discipline en Suisse, qui, après une reconnaissance partielle au niveau fédéral en 2005, a été pleinement intégrée aux professions de la santé avec la loi LPSan de 2020.

Comme indiqué précédemment, jusqu'en 2021, la Haute École de Santé Fribourg (HEdS-FR) était la seule HES en Suisse à proposer une formation en ostéopathie, ce qui a limité les possibilités d'échange au niveau national. À l'échelle européenne, les disparités législatives en matière de reconnaissance de la discipline, de niveaux de formation et de standards professionnels ont également posé des obstacles aux collaborations.

En 2017, après la fin de sa première itération, la filière BSc HES-SO en Ostéopathie a initié une autoévaluation suivie d'un audit externe, devenant ainsi la première filière du domaine Santé de la HES-SO à entreprendre ce processus. Supervisée par les dicastères Enseignement & Qualité de la HES-SO, cette initiative a conduit à des ajustements du programme et à une clarification de la gouvernance interne, notamment à travers l'élaboration d'un organigramme définissant plus précisément les responsabilités au sein de la filière.

16 avril 2025 B 1/36



Un autre résultat important de cette évaluation a été l'instauration d'une passerelle pour les titulaires d'un BSc en Physiothérapie souhaitant poursuivre des études en ostéopathie. Depuis 2020, grâce à un dispositif structuré autour de la reconnaissance des crédits, des connaissances spécifiques et des acquis de l'expérience, ces étudiant-e-s peuvent bénéficier d'une validation allant jusqu'à 150 ECTS sur les 270 requis.

Parallèlement, l'évaluation systématique des enseignements par les étudiant-e-s (EEE) a été mise en place, permettant un suivi régulier et des ajustements continus du programme en collaboration avec les enseignant-e-s et les étudiant-e-s. Ces avancées s'inscrivent dans un processus plus large visant à obtenir l'accréditation complète de la filière en ostéopathie, marquant ainsi une étape clé dans son développement.

2 Analyse de la réalisation des standards de qualité

Domaine 1 : Objectifs de formation

Standard 1.1 LEHE

Le programme d'études a des objectifs clairs, explicitant ses spécificités, et conformes aux exigences nationales et internationales.

Analyse

Le programme d'études en ostéopathie, comprenant un Bachelor à 180 ECTS et un Master à 90 ECTS, est structuré sur cinq ans et combine enseignements théoriques et pratiques. La filière vise à former des professionnel-le-s qualifié-e-s dans le domaine de l'ostéopathie. Son objectif principal est de permettre aux étudiant-e-s d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice autonome et responsable de la profession.

Le Bachelor vise l'acquisition des connaissances essentielles au diagnostic différentiel en s'appuyant sur deux axes majeurs. Le premier, centré sur les sciences fondamentales (anatomie, physiologie, histologie, biochimie, etc.) et le diagnostic (rhumatologie, cardiologie, pédiatrie, etc.), permet de comprendre le fonctionnement du corps humain et ses pathologies. Le second axe, dédié aux sciences ostéopathiques, permet d'acquérir la maîtrise des techniques manuelles indispensables à la pratique ostéopathique, couvrant les approches structurelle et fonctionnelle, viscérale et crânienne. À noter que le développement des compétences pratiques pendant le Bachelor se fait principalement à travers la simulation encadrée entre étudiant-e-s.

Le Master permet de mettre en pratique les connaissances acquises en introduisant la formation clinique sur le terrain, combinée à l'intégration diagnostique et ostéopathique, ainsi qu'à la réalisation d'un travail de Master. Le deuxième cycle confronte les étudiant-e-s aux réalités du premier recours, à l'établissement d'un diagnostic différentiel et/ou d'exclusion, ainsi qu'à la prise en charge thérapeutique dans un cadre professionnel. Au cours des deux années de formation à temps partiel, les étudiant-e-s développent une autonomie progressive leur permettant d'assurer le suivi complet d'un-e patient-e, de la consultation initiale au traitement.

Avec une charge de travail estimée à 25–30 heures par crédit ECTS, l'ensemble des enseignements – incluant les travaux de Bachelor et de Master – représente une charge globale de 235 ECTS, soit entre 5'875 et 7'050 heures de travail. Ce volume horaire dépasse largement

16 avril 2025 B 2/36



le seuil minimal défini par la norme européenne CEN EN 16686², qui prescrit au moins 3'800 heures de formation sur cinq ans pour les étudiant-e-s sans formation préalable dans le domaine de la santé.

Quant aux heures de pratique clinique supervisée, correspondant dans le programme de la filière aux 35 ECTS spécifiquement alloués à cette activité, leur volume respecte les standards de qualité établis par la norme européenne – si l'on considère le seuil maximal de 25–30 heures par crédit ECTS – sans toutefois les dépasser de manière significative (sur ce dernier point on renvoie à la condition n° 5 relative au standard 2.3 LPSan). Le programme s'aligne aussi sur les standards de formation définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en ce qui concerne ses objectifs.

Apprentissage par compétences et alternance intégrative

Les documents mis à disposition par la filière d'études et les échanges lors de la visite sur place montrent que la formation de niveau Bachelor met principalement l'accent sur l'acquisition de connaissances théoriques (savoir), et n'offre pas assez d'occasions aux étudiant-e-s d'activer les connaissances acquises dans ce qui sera leur contexte de travail réel. Les objectifs du cycle Bachelor ne visent donc pas suffisamment les autres dimensions de l'apprentissage par compétences prévue par la LPSan, notamment le savoir-faire et le savoir-être. Selon les experte-s, cet écart remet en question les fondements mêmes de cette approche qui repose sur une articulation cohérente entre les trois axes.

Un aspect révélateur de ce déséquilibre entre théorie et pratique est le fait que, durant le Bachelor, les étudiant-e-s ne bénéficient que d'une seule expérience de terrain (le module 32, « stage d'observation »), totalisant 5 ECTS et incluant également un stage de radiologie clinique dans un cabinet spécialisé. Ce n'est donc qu'au niveau du Master qu'ils et elles entrent véritablement en contact avec des client-e-s en situation réelle et expérimentent pleinement leur futur environnement professionnel. Ainsi, l'application des connaissances théoriques repose principalement sur la discussion de cas et la simulation de la manipulation ostéopathique entre étudiant-e-s.

Le groupe d'expert-e-s considère l'absence d'une véritable alternance intégrative entre la théorie et la pratique pendant le Bachelor – entendue comme une articulation structurée et régulière entre les apprentissages théoriques et les expériences pratiques sur le terrain – comme une lacune majeure de la formation.

Ils et elles s'interrogent aussi sur la capacité de la formation à fournir des occasions de réflexion et de développement de la pensée critique à partir du Bachelor. En effet, sans un espace concret pour mettre en application les savoirs acquis, les étudiant-e-s risquent d'en développer une compréhension abstraite, sans pouvoir expérimenter ou interroger ces théories à partir de cas réels. Cela limite non seulement leur capacité à construire du sens à partir des enseignements reçus, mais freine aussi l'élaboration d'une posture professionnelle solide, fondée sur le discernement, l'autonomie et l'adaptabilité face aux défis de leur environnement de travail.

Cette conception de la formation a également un impact sur les objectifs liés au développement des compétences communicationnelles et relationnelles, pourtant essentielles à la relation de soin avec les client-e-s, qui ne sont véritablement sollicitées qu'à partir du deuxième cycle d'études. Il en va de même pour les compétences liées à l'échange interprofessionnel, qui ne

16 avril 2025 B 3/36

² CEN//TC. Project Committee. 2015 Services in Osteopathy. Osteopathic healthcare



sont mises en pratique que lors du cursus Master. Pour une discussion plus approfondie de ce dernier point, nous renvoyons à l'analyse du standard 1.2.

Enfin, les échanges avec le corps enseignant et les étudiant-e-s ont confirmé l'évaluation des expert-e-s concernant le déséquilibre dans la conception actuelle des objectifs d'apprentissage des deux cycles de formation. Ces discussions ont révélé que le temps alloué à l'intégration des connaissances et au développement des compétences diagnostiques et relationnelles durant le Master est souvent perçu comme trop limité, soulignant ainsi la nécessité d'une meilleure calibration des différentes formes d'apprentissages dès le Bachelor.

Le groupe des expert-e-s invite les responsables de la formation à identifier des ajustements permettant une meilleure intégration des composantes savoir, savoir-faire et savoir-être dès le Bachelor. L'introduction de périodes de stage régulières en institution dès le premier cycle apparaît ainsi comme une mesure incontournable pour remédier à cette insuffisance et renforcer la cohérence pédagogique de la formation.

À cette fin, plusieurs pistes pourraient être identifiées, notamment la réduction des redondances dans les contenus théoriques et la révision des cours en vue d'une articulation plus étroite entre les connaissances théoriques, leur mise en pratique et leur contextualisation.

Profil de compétences du Bachelor

Sur la base du rapport d'auto-évaluation, le groupe des expert-e-s a également constaté que les compétences prévues pour le niveau Bachelor et celles pour le niveau Master de la filière sont identiques. Dans le document *Plan d'études cadre* (PEC) du Master, il est indiqué que les compétences prévues pour ce niveau sont préparées au cours du Bachelor. En d'autres termes, les compétences du Master résulteraient d'un approfondissement des mêmes compétences développées durant le Bachelor. Cet élément a été confirmé lors de la visite sur place, au cours des discussions avec les différent-e-s acteur-rice-s concerné-e-s.

L'absence d'une distinction claire des compétences entre les deux cycles d'études apparaît aux expert-e-s comme étant en contradiction avec le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) et, par conséquent, avec les descripteurs du cadre de qualifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur (QF-EHEA). Bien que, selon la LPSan, le cycle d'études professionnalisant pour l'ostéopathie corresponde au niveau Master, cela ne devrait pas empêcher de distinguer et de formuler clairement les objectifs et les compétences spécifiques acquises par les étudiant-e-s au cours de chacun des deux cycles respectifs. D'autant plus que les trois premières années du programme se terminent par l'obtention de 180 ECTS et du diplôme « Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie ».

En l'état actuel, les compétences du Bachelor et du Master apparaissent insuffisamment définies, ce qui nuit à la lisibilité du cursus et à la progression pédagogique. Les expert-e-s jugent nécessaire de clarifier les compétences attendues à chaque niveau, en s'appuyant sur une logique de progression structurée. À cet effet, le développement d'un référentiel de progression des compétences, intégrant savoirs, savoir-faire et savoir-être, serait fortement recommandé. Une telle démarche pourrait s'appuyer sur une taxonomie évolutive, permettant d'expliciter la montée en complexité et en autonomie attendue au fil du cursus.

Préciser les compétences du niveau Bachelor aurait plusieurs effets positifs. D'une part, cela permettrait une conception des cours plus ciblée et cohérente, facilitant une progression pédagogique plus structurée. D'autre part, cela offrirait aux étudiant-e-s une plus grande clarté sur les objectif visés, améliorant ainsi leur compréhension des attentes du parcours de formation.

16 avril 2025 B 4/36



16 avril 2025 B 5/36



Profil de compétences du Master

Dans cet effort de clarification des compétences, les expert-e-s encouragent aussi la filière à porter une attention particulière aux nouvelles compétences attendues au niveau Master pour les professions de la santé, telles que définies dans le document élaboré par la Conférence spécialisée santé des hautes écoles suisses (CSS) en 2024³.

Bien que ces compétences ne fassent pas encore l'objet d'une législation spécifique, elles joueront un rôle central dans l'évolution de la formation aux professions de la santé, et plus largement dans le développement de ce champ professionnel. La prise en compte de ces référentiels pourrait contribuer à structurer une progression plus cohérente sur l'ensemble des cinq ans de formation, tout en orientant l'évolution de la filière dans une logique d'harmonisation avec les autres filières de formation dans le domaine de la santé en Suisse.

Cette réflexion sur les compétences du Master, dans une perspective de mise à jour et d'harmonisation, apparaît d'autant plus importante à la lumière du projet de la filière d'augmenter le nombre de crédits ECTS du Master de 90 à 120. Les expert-e-s accueillent favorablement la volonté d'enrichir le programme de Master par une augmentation de 30 crédits ECTS. Ce renforcement des contenus permettrait au Master HES-SO en Ostéopathie de mieux s'aligner sur les standards en vigueur dans d'autres formations de niveau Master.

Cependant, cette extension devrait avoir pour objectif de créer une réelle valeur ajoutée pour les étudiant-e-s, en repensant le niveau des compétences visées et les objectifs d'apprentissage. Les crédits supplémentaires devraient servir au développement de compétences avancées telles que l'autonomie, une solide maîtrise des fondements de la recherche scientifique, un esprit critique affirmé et l'exercice du leadership. Il ne s'agirait en aucun cas de simplement multiplier des contenus existants, comme la pratique simulée.

Intégration dans le paysage suisse et européen

Créée en 2014, la filière d'ostéopathie est encore relativement jeune. Son développement s'est inscrit en parallèle au processus d'intégration de l'ostéopathie parmi les professions de la santé, un mouvement qu'elle a en partie accompagné et soutenu, contribuant ainsi à la reconnaissance de la discipline dans ce champ professionnel. Au niveau national, la Haute école de Santé de Fribourg (HEdS-FR) était, jusqu'en 2021, la seule HES à proposer une formation en ostéopathie. En Europe, les différences législatives en matière de reconnaissance de la profession, de niveaux de formation et de standards compliquent les collaborations. Dans ce contexte, la filière a eu jusqu'à présent peu d'opportunités de se confronter à ou de collaborer avec d'autres structures similaires, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Cet isolement relatif et ce rôle de pionnier ont également été relevés par le groupe d'expert-e-s lors de la visite sur place. Si l'initiative et l'autodétermination de l'équipe témoignent d'un fort engagement dans la mise en place de la formation, elles posent aussi certains défis. La difficulté à établir des collaborations, tant avec d'autres formations en ostéopathie qu'avec d'autres professions de la santé, peut limiter les opportunités de confrontation constructive.

Avec la création d'une nouvelle filière de formation en ostéopathie à la Fernfachhochschule Schweiz (FFHS), la filière de la HEdS-FR a pu établir des échanges avec les responsables de la filière suisse alémanique afin d'assurer, dans la mesure du possible, l'harmonisation des deux filières au niveau national. Les expert-e-s encouragent la filière à renforcer les liens avec la filière

16 avril 2025 B 6/36

³ Le document est disponible à l'adresse suivante : https://fkg-css.ch/wp-content/uploads/2024/10/Competences-MSc sante FD 24.09.18.pdf (dernier accès le 7 avril 2025).



de la FFHS, afin de favoriser un dialogue enrichissant et de tirer profit des perspectives offertes par ces interactions. Une mutualisation de certains contenus de cours ou de pratiques pourrait aussi être envisagée.

Pour ce qui concerne le niveau européen, le groupe d'expert-e-s souligne que ces dernières années, des avancées significatives ont été réalisées en vue d'une meilleure systématisation et harmonisation des standards relatifs à la profession et à la formation en ostéopathie dans l'espace européen. C'est dans cette optique que le groupe d'expert-e-s invite la filière à maintenir une veille active sur les évolutions européennes en matière de formation et de reconnaissance professionnelle.

Cette démarche permettrait de consolider son alignement progressif avec les standards internationaux tout en préservant les spécificités pédagogiques et réglementaires du contexte local. Il serait également pertinent de prioriser les collaborations et échanges académiques qui favorisent un enrichissement mutuel des pratiques sans pour autant contraindre la filière à une harmonisation systématique qui pourrait ne pas être adaptée à ses besoins spécifiques.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 1.1 LEHE comme partiellement atteint.

Condition n°1: La filière rééquilibre l'organisation et la conception des enseignements entre son cycle Bachelor et son cycle Master afin de mieux aligner ses objectifs de formation aux exigences nationales, notamment aux principes de l'apprentissage par compétences avec ses composantes fondamentales (savoir, savoir-faire et savoir-être) et de l'alternance intégrative.

Condition n°2: La filière définit des compétences spécifiques et des objectifs clairs pour son premier cycle d'études (Bachelor).

Recommandation n°1: Les expert-e-s recommandent à la filière de définir des compétences pour le niveau Master qui démontrent une claire progression par rapport à celles du Bachelor en se basant sur les compétences définies pour ce niveau académique par la CSS en 2024.

Recommandation n°2: Les expert-e-s recommandent que la filière assure un suivi attentif des évolutions au niveau européen afin de renforcer son alignement avec les standards internationaux et de saisir les opportunités de collaboration et d'échange.

Standard 1.2 LEHE

Le programme d'études vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

Le paysage stratégique dans lequel évolue la filière en ostéopathie est complexe, s'inscrivant dans les planifications stratégiques interconnectées de la HES-SO, de son domaine Santé, de la Haute école de Santé de Fribourg (HEdS-FR) ainsi que du Canton de Fribourg.

Le groupe des expert-e-s reconnait qu'un objectif majeur, tel que la révision du plan d'études cadre (PEC) pour les cycles de Bachelor et Master, a été mené à bien par la filière. Les expert-

16 avril 2025 B 7/36



e-s ont évalué très positivement l'approche inclusive adoptée par la filière dans ce processus exigeant de redéfinition, qui a impliqué un large cercle de parties prenantes.

Les défis de la transformation digitale et de la durabilité sont intégrés dans les nouveaux PEC, avec des contenus mutualisés entre les filières du domaine Santé et une approche tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales. Les objectifs ambitieux en matière de développement numérique de la filière, avec la transition vers une gestion entièrement digitale, correspondent également aux planifications stratégiques de référence de la filière.

Les expert-e-s jugent que l'atteinte d'autres objectifs liés à la planification stratégique présente encore des marges d'amélioration.

Interprofessionnalité

Le groupe d'expert-e-s est de l'avis que le développement des compétences interprofessionnelles (*Stratégie domaine santé 2025-2028*) est l'un des aspects sur lequel la filière doit encore progresser.

Les expert-e-s ont pris connaissance avec intérêt de la création de la Consultation en Santé à Mozaik (CoSaMo). Cette clinique de santé interprofessionnelle, intégrée à la HEdS-FR, permet aux étudiant-e-s en ostéopathie, en médecine humaine et en soins infirmiers d'effectuer des consultations de première ligne sous supervision. Reconnue comme instance de santé cantonale, elle constitue un cadre clinique réel où les étudiant-e-s peuvent développer des compétences interprofessionnelles. Toutefois, son accès est limité à seulement quatre étudiant-e-s du cycle Master par année.

Une autre opportunité de mise en pratique de l'interprofessionnalité est offerte par les stages réalisés durant le cycle de Master. Toutefois, ces expériences ne restent accessibles que dans certaines institutions, tandis qu'elles sont plus limitées, voire absentes, dans d'autres établissements ou en cabinets privés. Ces exemples, bien que positifs, ne semblent pas suffisants aux yeux des expert-e-s pour offrir aux étudiant-e-s de réelles opportunités de développer des compétences interprofessionnelles solides.

Lors de la visite sur place, les expert-e-s ont recueilli auprès des interlocuteur-trice-s plusieurs explications aux difficultés rencontrées dans le développement de l'interprofessionnalité au sein de la filière d'ostéopathie. D'une part, la répartition de la HES-SO sur plusieurs sites semble compliquer l'organisation de cours communs, principalement en raison des contraintes logistiques liées aux déplacements des étudiant-e-s entre les sites et de la difficile conciliation des calendriers des cours. D'autre part, l'intégration encore récente de la filière dans le milieu des professions de la santé et l'isolement relatif qui en découle semblent limiter les opportunités de collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire.

Selon les expert-e-s, le développement des compétences interprofessionnelles devrait être encouragé de manière continue et dans divers contextes d'apprentissage dès le premier cycle de formation. Les expert-e-s estiment que la filière devrait renforcer les opportunités d'échange interprofessionnel en cherchant des solutions pour intégrer des modules de formation ou des enseignements communs avec d'autres filières. Il serait aussi souhaitable de prévoir des occasions pour favoriser la connaissance mutuelle et la collaboration entre étudiant-e-s, ainsi que

16 avril 2025 B 8/36



les enseignant-e-s, de différentes disciplines. Un exemple concret serait un partenariat renforcé avec la filière en soins infirmiers, présente sur le même campus de Fribourg.

Formation en alternance

Comme déjà discuté dans l'analyse du standard 1.1, un autre aspect que la filière ne semble pas avoir pleinement intégré concerne le principe d'alternance intégrative, dont l'application demeure perfectible. Défini par le domaine Santé de la HES-SO comme l'une des caractéristiques fondamentales de son enseignement, ce modèle vise à renforcer l'articulation entre la formation académique et l'expérience en milieu professionnel :

« (La formation dans la HE et celle dans les lieux d'exercice professionnel est organisée en alternance) pour offrir à l'étudiant-e la possibilité d'être dès le début de sa formation en contact avec la complexité des situations professionnelles. Cette alternance permet de traiter les tensions issues de la confrontation entre les deux lieux de formation et d'assurer la meilleure articulation entre eux. » (Stratégie académique domaine Santé 2021-2024 et 2025-2028)

La nécessité de repenser le modèle actuel de la filière, qui prévoit de périodes d'immersion professionnelle seulement à partir du cycle de Master, a déjà été abordée dans l'évaluation du standard 1.1 ainsi que par la condition n°1 qui y est associée. Il est toutefois important de souligner ici que cette situation rend les objectifs de formation actuels du programme d'études pas conformes à la stratégie et à la mission des institutions de référence pour la filière.

Recherche scientifique

En raison de sa reconnaissance récente comme discipline de la santé au sein des HES, les activités de recherche de la filière en sont encore à un stade précoce, avec un nombre limité d'études scientifiques et de projets réalisés jusqu'à présent.

Le développement de ce secteur a été freiné, d'une part, par les exigences substantielles liées à la mise en place de la filière, réduisant les ressources disponibles pour la recherche. D'autre part, la filière rencontre des difficultés significatives dans l'accès aux financements compétitifs, la forte concurrence rendant ces fonds particulièrement difficiles à obtenir pour un domaine encore émergeant, dont les références en matière de recherche restent limitées.

Dans cette perspective, la filière ambitionne, au fil des années, de renforcer sa production et ses acquis scientifiques, notamment à travers les travaux et publications issus des recherches menées par le corps enseignant et les étudiant-e-s.

Le groupe d'expert-e-s reconnaît ces importantes marges de progression, et estime que les initiatives et les projets mis en place par la filière dans ce domaine sont encourageants. Les expert-e-s encouragent les responsables de la filière à poursuivre et à renforcer les initiatives déjà engagées dans ce domaine, notamment en développant des collaborations dans le cadre de projets interprofessionnels et interdisciplinaires, tant en Suisse qu'à l'international.

Flexibilisation et individualisation des parcours de formation

Dans la stratégie du domaine Santé de la HES-SO (*Stratégie académique domaine Santé 2021-2024*), la flexibilisation de la formation est présentée comme un objectif clé, et à ce titre, l'exemple du Master en Ostéopathie, qui prévoit une fréquence à temps partiel, est spécifiquement mentionné. Cependant, lors de la visite sur place, les expert-e-s ont appris que la filière envisage

16 avril 2025 B 9/36



d'élargir son offre de Master de 90 à 120 ECTS, avec un passage à une formation à plein temps pour ce cycle également.

Les expert-e-s estiment que cette intention est en contradiction avec l'objectif de flexibilisation de la formation prévu entre autres par la stratégie du domaine santé 2021 - 2024. Parmi les raisons avancées pour justifier l'augmentation du nombre de crédits ECTS, la filière évoque notamment la possibilité de faciliter l'accès aux programmes doctoraux. Toutefois, ces derniers restent accessibles avec un Master de 90 crédits, sous réserve pour les candidat-e-s de compléter les crédits manquants.

Un autre argument avancé pour l'augmentation des crédits est la nécessité de disposer de plus de temps pendant le cycle de Master pour intégrer les connaissances théoriques acquises lors du Bachelor avec l'expérience pratique des stages sur le terrain. Cependant, une meilleure répartition des objectifs de formation dès le premier cycle (voir condition n°1) pourrait répondre à ce besoin sans compromettre la flexibilité offerte par la modalité en temps partiel.

Le groupe d'expert-e-s considère que toute évolution vers un Master à 120 crédits ECTS doit s'accompagner d'une attention particulière à la préservation de la flexibilité des parcours de formation. Réduire cette flexibilité apparaît peu compatible avec la diversité croissante des profils des étudiant-e-s et les exigences d'une société en évolution.

Cela étant dit, les expert-e-s se montrent globalement favorables à une augmentation du nombre de crédits (voir analyse standard 1.1), à condition qu'elle soit portée par des objectifs de formation clairs et ambitieux, et qu'elle génère une réelle valeur ajoutée pour les étudiant-e-s. Dans cette optique, une prolongation volontaire de la durée des études pourrait représenter une alternative plus adaptée, permettant de renforcer les contenus sans compromettre la flexibilité du parcours.

Les expert-e-s invitent donc la filière à réfléchir à ces éléments avant d'opter pour un Master à 120 crédits ECTS à temps plein.

Dimension internationale et mobilité

Une internationalisation accrue et une plus grande mobilité constituent deux piliers centraux de la stratégie de la HES-SO et de la HEdS-Fr, pour les étudiant-e-s, le personnel Enseignant et Recherche (PER) et le Personnel Administratif et Technique (PAT). Toutefois, la filière admet que des avancées restent à faire dans ce domaine.

Lors de la visite sur place, les responsables de la filière et les représentant-e-s de la Direction de la Haute école ont attribué ces difficultés à l'isolement relatif de la filière sur les plans national et international. Les causes de cet isolement ont déjà été détaillées (analyse standard 1.1). Certaines collaborations internationales se sont néanmoins développées, notamment dans le domaine de la recherche. Un projet d'échange lancé en janvier 2025 avec l'Université de Rennes, impliquant les étudiant-e-s, a été mentionné lors de la visite.

Malgré ces premières avancées, les opportunités de mobilité, tant au niveau national qu'international, demeurent extrêmement limitées. Les expert-e-s constatent que la filière est consciente de la nécessité de renforcer cet aspect et l'encouragent à concentrer ses ressources avec une stratégie ciblée. À cet effet, le groupe d'expert-e-s recommande l'élaboration d'un plan

16 avril 2025 B 10/36



d'action structuré, avec des objectifs clairs, spécifiques et mesurables, visant à renforcer la dimension internationale de la formation et à faciliter la mobilité des étudiant-e-s et du personnel.

En ce qui concerne une ouverture plus large au niveau international, et notamment les développements au sein de l'espace européen, nous renvoyons à la recommandation n°2 formulée pour le standard 1.1 LEHE.

Nouveaux profils des compétences Master

Dans la stratégie 2025-2028 pour le domaine santé de la HES-SO, on peut lire que « la consolidation de l'offre de niveau master pour les titulaires d'un bachelor du domaine de la santé, le renforcement des travaux sur les pratiques avancées pour toutes les professions et la promotion des compétences des titulaires d'un master pour le marché du travail seront centrales dans le prochain cycle ».

Ce passage fait référence aux compétences finales dont devraient être doté-e-s les professionnel-le-s titulaires d'un Master of Science dans une profession de la santé, approuvées à l'unanimité en 2024 par la CSS (déjà mentionné pour le standard 1.1). Aux yeux des expert-e-s, et comme le souligne le document stratégique de la HES-SO, la valorisation de ce nouveau profil de compétences représente une étape essentielle pour renforcer la contribution des professionnels de la santé dans le contexte du système des soins national.

Bien que ces compétences ne soient actuellement pas contraignantes pour la filière en ostéopathie, elles pourraient – et devraient – constituer un levier de réflexion et de développement potentiel. Toutefois, lors de la visite sur place, les échanges avec les responsables de la filière ont révélé qu'aucune évaluation des implications de ces nouvelles compétences pour la formation en ostéopathie n'a encore été menée.

Les expert-e-s estiment que, pour assurer la cohérence entre le programme d'études et la planification stratégique de la haute école faisant l'objet de ce standard, une réflexion approfondie et partagée sur ce sujet est vivement souhaitable. Un tel développement serait en outre particulièrement pertinent dans la perspective d'une intégration progressive et toujours plus solide de l'ostéopathie au sein des disciplines de la santé (cf. recommandation n°1).

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 1.2 LEHE comme partiellement atteint.

Répétition de la **condition n°1**: La filière rééquilibre l'organisation et la conception des enseignements entre son cycle Bachelor et son cycle Master afin de mieux aligner ses objectifs de formation aux exigences nationales, notamment aux principes de l'apprentissage par compétences avec ses composantes fondamentales (*savoir*, *savoir-faire* et *savoir-être*) et de l'alternance intégrative.

Condition n°3 : La filière renforce les opportunités de formation interprofessionnelle dès le premier cycle afin d'aligner les objectifs de formation avec la stratégie de la haute école et de son domaine santé.

Recommandation n°3: Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière d'études d'intensifier ses efforts en matière de recherche en consolidant les initiatives existantes, en cherchant des nouvelles opportunités et en renforçant l'implication du corps enseignant et des étudiant-e-s.

Recommandation n°4: Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de préserver la flexibilité du Master en conservant le modèle à temps partiel, même en cas de passage à 120 ECTS, afin d'en maintenir l'accessibilité pour un large public d'étudiant-e-s.

16 avril 2025



Recommandation n°5: Les expert-e-s recommandent à la filière de renforcer sa stratégie d'internationalisation et de mobilité en élaborant un plan d'action structuré, avec des objectifs clairs et mesurables, afin de développer des partenariats et d'élargir les opportunités d'échange pour les étudiant-e-s et le personnel.

Recommandation n°6: Les expert-e-s recommandent qu'une réflexion commune soit menée entre les responsables de la filière, la Direction de la Haute École et la HES-SO afin d'assurer l'alignement du programme d'études en ostéopathie avec la planification stratégique de l'institution en ce qui concerne les nouvelles compétences du niveau Master.

Standard 1 LPSan ostéopathie

La filière d'études vise à transmettre aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan.

Analyse

Depuis 2020, la LPSan définit les compétences générales, sociales et personnelles dont doivent disposer les diplômé-e-s à la fin de leur formation, tandis que l'OCPSan précise les compétences spécifiques aux professions de la santé. Ces cadres sont complétés par le référentiel des compétences professionnelles finales des professions de santé, élaboré par les membres de la Conférence spécialisée santé des hautes écoles suisses (CSS) ainsi que par les Conférences professionnelles spécifiques selon un mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le référentiel CanMEDS a servi de base pour ce travail.

Complétement révisés en 2022, les plans d'études cadre (PEC) du Bachelor et du Master s'appuient sur ces cadres pour détailler les compétences de la filière ostéopathie. Un tableau croisé est utilisé par la filière pour s'assurer de la cohérence entre ces standards et les modules du programme. Contrairement aux autres filières, pour lesquelles la formation professionnalisante est acquise au niveau Bachelor, c'est au niveau Master que celle-ci est prévue pour la filière en ostéopathie.

Les expert-e-s ont constaté que la déclinaison du référentiel CSS proposée par la filière dans son PEC Master présente certaines omissions et révisions à la baisse. En particulier, une compétence jugée pertinente – la compétence C3, formulée ainsi dans le document original: « Elles intègrent les résultats des projets novateurs afin de développer les approches multidisciplinaires dans un souci de qualité de soins optimale pour le patient/client » – a été supprimée dans le PEC de la filière en ostéopathie. Cette absence est d'autant plus regrettable que la collaboration interdisciplinaire constitue déjà un véritable défi pour la filière (voir analyse standard 1.2).

Par ailleurs, d'autres compétences ont été reformulées dans un sens plus limité. Par exemple, le rôle de « leader » prévu dans le document original a été redéfini en « manager » pour les diplômés de la filière HES-SO; la compétence D1, qui indiquait « Elles gèrent une unité de soins ostéopathiques... », est devenue « Elles participent à la gestion d'une unité de soin ostéopathique... »; de même, la compétence D3 est passée de « Elles élaborent et supervisent la mise en œuvre du système qualité... » à « Elles participent à la mise en œuvre du système qualité... ».

Dans le cadre de la redéfinition des profils de compétences (condition n°2), les expert-e-s encouragent la filière à faire preuve d'une ambition affirmée dans la formulation des compétences, en évitant une approche réductrice. Elles devraient refléter le profil de

16 avril 2025 B 12/36



professionnel-le-s autonomes, critiques et réflexif-ve-s, capables d'initier des changements et de progresser dans des environnements complexes et en constante évolution.

Le PEC Bachelor et le PEC Master sont organisés autour d'axes de formation, qui structurent la progression des étudiant-e-s. Deux axes sont définis au niveau Bachelor, tandis que le Master en comporte trois. Ces axes organisent les apprentissages en lien avec les rôles professionnels en visant une montée en compétences tout au long du cursus.

La progression des étudiant-e-s suit un modèle évolutif :

- Durant le Bachelor, l'acquisition des compétences se fait principalement dans des contextes théoriques et simulés.
- En Master, l'apprentissage devient plus appliqué, avec un renforcement des compétences en situation clinique réelle, notamment lors des stages pratiques. Cette approche suit une logique inspirée de la taxonomie de Bloom, allant de la simple mémorisation à l'analyse et l'évaluation des connaissances en contexte professionnel.

Le groupe d'expert-e-s a pu constater que, dans l'ensemble, la formation permet aux étudiant-e-s d'acquérir les compétences prévues par la LPSan et l'OCPSan. Toutefois, en référence à la condition n°2 et à la recommandation n° 1 déjà détaillées, la définition des compétences et des objectifs pour les deux cycles d'études doit être repensée.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 1 LPSan comme largement atteint.

Recommandation n°7: Les expert-e-s encouragent la filière à faire preuve d'ambition dans la redéfinition des profils de compétences prévue (condition n°2, recommandations n°1 et n°6), en évitant toute approche réductrice dans leur formulation.

Domaine 2: Conception

Standard 2.1 LEHE

Le contenu du programme d'études et les méthodes utilisées permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

La formation de la filière s'appuie sur une approche pédagogique variée, combinant cours théoriques et formats d'enseignement interactifs tels que les séminaires animés par des intervenant-e-s externes, les débats, les travaux de groupe, la simulation de situations cliniques, les discussions de cas et l'apprentissage par problèmes. Les classes inversées en petits groupes, intégrées aux modules d'intégration diagnostique et ostéopathique du cycle de Master, favorisent la réflexion des étudiant-e-s sur des cas cliniques et permettent des retours constructifs de leurs pairs. Ces approches visent à renforcer le sens de responsabilité, la pensée critique et l'intégration des connaissances fondées sur des données probantes. L'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s assure un suivi des méthodes pédagogiques et contribue à leur amélioration continue. Le groupe d'expert-e-s salue la richesse et la diversité de cette approche.

Depuis 2017, plusieurs ajustements ont été réalisés, notamment en matière de numérisation de l'enseignement. Certains cours initialement dispensés en e-learning ont été réintroduits en

16 avril 2025 B 13/36



présentiel, tandis que d'autres continuent d'être digitalisés, notamment dans le cadre de la recherche ou des ressources liées à la pratique simulée. La stratégie 2025-2028 prévoit une poursuite du développement des outils numériques et une formation des enseignant-e-s pour optimiser leur utilisation, en accord avec les objectifs de digitalisation. Les expert-e-s évaluent positivement ces avancées et encouragent la filière à poursuivre le processus de numérisation ainsi que la flexibilisation de l'enseignement qu'elle rend possible.

Comme déjà indiqué (cf. analyse standard 1.1 LEHE), pendant le Bachelor, les étudiant-e-s ne rencontrent pas de patient-e-s mais apprennent les manipulations ostéopathiques principalement à travers des sessions de pratique simulée sous supervision. En revanche, la formation clinique en cabinet privé ou en institution médicale constitue un élément central de la formation pendant le cycle Master. Les étudiant-e-s effectuent un total de quatre stages : deux stages d'un semestre en cabinet ostéopathique, à raison de deux jours par semaine, et deux stages d'un semestre chacun (un jour par semaine) dans une institution médicale (hôpital universitaire, établissements médicaux sociaux, polyclinique, cabinets pluridisciplinaires, etc.). Les stages en institution permettent aux étudiant-e-s d'entrer en contact avec une variété de professionnel-le-s de la santé et d'intégrer les connaissances théoriques acquises tout en développant les compétences requises.

Au-delà de l'obligation d'effectuer deux stages dans des structures institutionnelles, les étudiante-s ont la liberté de choisir les établissements où réaliser leurs périodes de stage. Cependant, certaines institutions offrent davantage d'opportunités que d'autres pour leur permettre d'interagir avec une diversité de client-e-s et de pathologies ainsi que d'autres professionnel-le-s de la santé. En raison de cette liberté de choix, la filière ne peut exercer qu'une régulation limitée sur la variété des cas effectivement rencontrés par les étudiant-e-s et l'étendue de l'expérience interprofessionnelle. Cette même limitation s'observe dans le suivi du volume réel de cas traités, cet aspect ne faisant pas l'objet d'une supervision spécifique et quantifiée par la filière. Ces points sont examinés plus en détail dans l'analyse du standard 2.3 LPSan, ainsi que dans la recommandation correspondante.

Les expert-e-s considèrent que les sciences humaines et sociales appliquées à la santé sont indispensables à la formation des futurs spécialistes du domaine. La qualité de la relation thérapeutique, fondée sur l'écoute et la collaboration, l'engagement en matière de promotion de la santé et de prévention, ainsi que le respect de l'autonomie et de la dignité de la personne soignée, ne sont pas des éléments accessoires, mais des principes fondamentaux qui devraient occuper une place centrale dans le parcours de formation.

Cependant, après analyse des plans d'études cadre pour les deux cycles, le groupe d'expert-es a constaté que ces contenus ne figurent pas parmi les sciences fondamentales enseignées. En particulier, il ressort de l'analyse des modules du Bachelor que sur les 36 modules qui composent les enseignements pour ce cycle, les sciences humaines sont enseignées uniquement dans un module (module 28), qui correspond à 5 ECTS (sur un total de 180 ECTS).

Lors de la visite sur place, il est apparu que ces thématiques, bien qu'abordées de manière implicite dans la plupart des enseignements, ne sont pas suffisamment et explicitement représentées dans le programme d'étude. Les expert-e-s estiment qu'il est nécessaire d'accorder à ces contenus une place plus centrale et mieux définie, afin que les étudiant-e-s puissent pleinement les intégrer comme des éléments essentiels à la construction de leur identité professionnelle.

Il ne s'agirait pas forcément de créer des modules spécifiques dédiés aux sciences humaines, mais plutôt de rendre plus explicite leur importance et leurs apports au sein des différents

16 avril 2025 B 14/36



modules existants, en les intégrant de manière transversale et visibles aux concepts et démarches définis tels que la conception de la santé, les modèles de prise en charge, la relation thérapeutique, l'éducation pour la santé, la promotion de la santé et la prévention, ou encore la salutogenèse.

Comme déjà souligné dans l'analyse du standard 1.2 LEHE, les aspects de la formation liés à l'interprofessionnalité présentent aussi des marges de progression, auxquelles il est fait référence dans la condition n°3. Concernant le présent standard, les expert-e-s invitent la filière à intégrer des dispositifs pédagogiques et des contenus favorisant le développement des compétences et connaissances nécessaires à la collaboration interprofessionnelle, non seulement en contexte simulé, mais aussi dans des situations réelles.

Enfin, en ce qui concerne l'alternance intégrative insuffisante pendant le cycle Bachelor, abordée dans la condition n°1 relative au standard 1.1 LEHE, la mise en œuvre des mesures pour réaliser la condition nécessitera également une adaptation des contenus des cours afin d'assurer un meilleur équilibre entre les enseignements théoriques, la mise en pratique et l'appropriation des connaissances par les étudiant-e-s.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.1 LEHE comme partiellement atteint.

Répétition de la **condition n°1**: La filière rééquilibre l'organisation et la conception des enseignements entre son cycle Bachelor et son cycle Master afin de mieux aligner ses objectifs de formation aux exigences nationales et internationales, notamment aux principes de l'apprentissage par compétences avec ses composantes fondamentales (*savoir*, *savoir-faire* et *savoir-être*) et de l'alternance intégrative.

Condition n°4: La filière intègre les sciences humaines et sociales appliquées à la santé de manière transversale et explicite dans les modules existants, afin d'assurer leur rôle comme éléments fondamentaux de la formation et du développement de l'identité professionnelle des étudiant-e-s.

Recommandation n° 8 : Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière d'intégrer davantage de contenus et de modalités d'enseignement favorisant l'interprofessionnalité.

16 avril 2025 B 15/36



Standard 2.1 LPSan ostéopathie

La filière d'études transmet aux futurs diplômés les connaissances, les aptitudes et les capacités en ostéopathie nécessaires pour pouvoir conseiller, accompagner et traiter de manière appropriée des personnes de tous âges dans différents contextes (institution, cabinet privé), notamment dans le champ :

- a) de la prévention et de la promotion de la santé ;
- b) des soins aigus ;
- c) des soins aux malades chroniques ;
- d) des soins palliatifs.

Analyse

L'enseignement dispensé par la filière couvre un éventail de disciplines diagnostiques et de techniques thérapeutiques, visant à une prise en charge adaptée aux patient-e-s de tous âges. La formation théorique du Bachelor prépare les étudiant-e-s à la diversité des cas cliniques rencontrés en Master, en intégrant des modules de physiopathologie et de recherche, ainsi que des éléments des sciences humaines appliqués aux professions de la santé.

La formation clinique en Master se déroule dans divers environnements professionnels, notamment des hôpitaux universitaires, des établissements médicaux sociaux, ainsi que des cabinets privés et des structures de santé communautaire. Chaque type de stage expose les étudiant-e-s à des problématiques spécifiques, allant de la prise en charge des pathologies aiguës et chroniques à la prévention et aux soins palliatifs. L'intégration interprofessionnelle est favorisée dans certaines institutions où les étudiant-e-s travaillent aux côtés d'autres professionnel-le-s du domaine santé.

L'organisation des stages et l'évaluation des compétences par des Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) structurent la progression des étudiant-e-s tout au long du cursus. Ces évaluations, basées sur des mises en situation standardisées, permettent de vérifier l'acquisition des compétences cliniques et techniques requises.

L'insuffisance identifiée pour le standard 2.1 LEHE concernant l'intégration des sciences humaines et sociales appliquées au domaine de la santé influence également l'évaluation de ce standard en ce qui concerne la lettre a. La promotion de la santé et la prévention constituent des éléments clés dans la formation des professions de la santé, y compris l'ostéopathie. Toutefois, le groupe des expert-e-s ne juge pas nécessaire d'imposer d'autres conditions en plus de celle déjà formulée pour le standard 2.1 LEHE (condition n°4). Les éléments aux lettres b, c et d semblent dûment accomplis.

La question d'un meilleur suivi des expériences et connaissances effectivement acquises par les étudiant-e-s au cours des stages professionnels est abordée sous le standard 2.3 LPSan.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.1 LPSan comme largement atteint.

16 avril 2025 B 16/36



Standard 2.2 LEHE

Le contenu du programme d'études intègre les connaissances scientifiques et l'évolution des champs professionnels.

Analyse

Le MSc HES-SO en Ostéopathie met en avant une formation structurée autour de l'intégration des connaissances scientifiques, de la recherche et de la pratique clinique. Un tiers du programme de Master est consacré à la formation scientifique et à la réalisation du Travail de Master (TM), encadré par des chercheur-euse-s spécialisé-e-s en psychologie, neurosciences et recherche clinique.

Les étudiant-e-s sont formé-e-s aux méthodes de recherche, à la lecture critique, et aux statistiques, et sont accompagné-e-s par des binômes composés d'un-e expert-e en recherche et d'un-e expert-e en clinique. L'approche vise à établir des liens entre la recherche et la pratique ostéopathique, permettant aux étudiant-e-s d'intégrer les données scientifiques à leur pratique professionnelle.

La création récente de la filière et la position particulière de l'ostéopathie dans le paysage des professions de la santé rendent le développement de projets de recherche difficile. Lors de la visite sur place, les expert-e-s ont appris que ces difficultés sont en partie liées à l'obtention de financements tiers pour le développement de projets de recherche. De plus, pendant les premières années de développement de la filière, les efforts des membres de l'équipe, y compris de celles et ceux affecté-e-s à la recherche, se sont principalement concentrés sur la mise en place de la formation et sur les aspects fondamentaux des activités de recherche impliquant les étudiant-e-s (élaboration des travaux de Bachelor et de Master, etc.).

L'implication des étudiant-e-s dans les activités de recherche, leur sensibilisation à l'importance d'une *evidence-based practice*, ainsi que leur intérêt pour une éventuelle poursuite dans le domaine académique, montrent que la filière est sur la bonne voie.

Les marges de développement des activités de recherche au sein de la filière restent importantes. Le groupe d'expert-e-s salue les efforts déjà entrepris dans ce domaine, jugés prometteurs et reposant sur des bases solides. En ce qui concerne le financement des projets, les expert-e-s recommandent à la filière d'explorer des collaborations au sein d'équipes interprofessionnelles et interdisciplinaires, ce qui pourrait notamment faciliter l'accès aux fonds. Par ailleurs, la HES-SO propose des dispositifs de financement attractifs, en particulier pour les initiatives à visée pédagogique, qui mériteraient également d'être considérés.

Le programme évolue afin d'intégrer de nouveaux développements, notamment des améliorations à la formation sur la douleur chronique et la relation thérapeutique, ainsi que l'optimisation du recours à la pratique simulée et à l'enseignement à distance. Une réflexion est menée sur la formation du personnel enseignant et sur l'aménagement des futurs espaces dédiés aux nouvelles méthodes pédagogiques. Ces ajustements visent à mieux aligner la formation sur l'évolution de la pratique ostéopathique, tout en assurant une cohérence avec les standards académiques et professionnels.

Dans son rapport d'autoévaluation la filière indique que l'évolution du contenu pédagogique repose sur un système de communautés de pratique réunissant les maîtres d'enseignement et les intervenant-e-s externes. Organisées plusieurs fois par an, ces réunions permettent d'aligner

16 avril 2025 B 17/36



les contenus des cours avec les besoins des étudiant-e-s, les réalités du terrain et les avancées scientifiques récentes, tout en assurant la cohérence du cursus.

Lors de la visite sur place, le groupe des expert-e-s a pu en apprendre davantage sur la création d'une nouvelle commission académique, chargée de coordonner les améliorations et les évolutions des cours, ainsi que la veille scientifique menée par chaque sous-unité ou équipe. Les expert-e-s évaluent positivement ces développements et encouragent la filière à structurer et à systématiser les efforts de coordination et d'échange au sein du corps enseignant, afin d'optimiser les contenus et les approches pédagogiques.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.2 LEHE comme largement atteint.

16 avril 2025



Standard 2.2 LPSan ostéopathie

En s'appuyant sur les connaissances de la recherche et de la pratique clinique relatives à la discipline, la filière d'études en ostéopathie transmet de vastes connaissances, aptitudes et capacités, notamment dans les domaines suivants :

- a) anamnèse, diagnostic et analyse des capacités fonctionnelles de l'organisme à l'aide d'instruments ou de méthodes validés ;
- b) reconnaissance des limites de l'ostéopathie et, au besoin, orientation vers d'autres professionnels ;
- c) choix de l'approche thérapeutique appropriée, planification et réalisation des manipulations ostéopathiques correspondantes ;
- d) information éclairée des patients sur les différentes manipulations ostéopathiques et leurs indications ;
- e) contrôle de l'efficacité des manipulations ostéopathiques au moyen de standards de qualité ;
- f) conduite d'entretiens et travail relationnel avec les patients ;
- g) collaboration interprofessionnelle, transmission de connaissances en ostéopathie à d'autres groupes professionnels et défense de la perspective de l'ostéopathie ;
- h) déontologie et devoirs professionnels, reconnaissance des limites de l'ostéopathie par rapport à d'autres disciplines ainsi que prescriptions réglementaires des institutions ;
- i) identification des besoins en matière de recherche en ostéopathie, participation à la résolution de questions de recherche, y compris mise en pratique des éventuelles nouvelles connaissances scientifiques.

Analyse

La filière d'études en ostéopathie vise à garantir l'ensemble des compétences requises. Une matrice de correspondance entre les rôles CanMEDS et les standards d'accréditation est utilisée pour assurer la cohérence entre les exigences légales et la formation dispensée.

Lettre a

Les compétences diagnostiques se développent progressivement : au Bachelor, les étudiant-e-s reçoivent une formation théorique dispensée par des médecins spécialistes dans divers domaines (rhumatologie, neurologie, médecine interne, etc.), traités dans les modules 12, 20, 21, 27, 31, 32 et 33. Les sciences fondamentales du fonctionnement du corps humain, couvrant des domaines tels que l'anatomie, la dissection anatomique, la physiologie, les neurosciences ou encore la physique, sont également enseignées pendant le premier cycle (modules 2-4 et 7-9).

Durant le Master, les étudiant-e-s intègrent ces connaissances à la pratique, dans le cadre concret de la formation clinique (modules 1, 7, 10, 13). Cela inclut notamment l'anamnèse, le diagnostic et l'analyse des capacités fonctionnelles de l'organisme à l'aide d'instruments et de méthodes validés.

Lettre b

L'enseignement met également l'accent sur la reconnaissance des limites de l'ostéopathie, abordée dès le Bachelor (modules 5, 6, 10, 11, 13, 17- 19, 22- 26, 29, 34 et 35) et approfondie

16 avril 2025



dans le module d'intégration du Master (module 2). Les étudiant-e-s apprennent à identifier les situations nécessitant une orientation vers d'autres professionnels de santé.

Lettre c

La sélection et l'application des techniques ostéopathiques sont enseignées dans les modules de pratique simulées du Bachelor et approfondis dans les modules d'intégration, ainsi que dans la formation clinique du Master.

Lettre d

Informer de manière éclairée les patient-e-s sur les différentes manipulations ostéopathiques et leurs indications fait partie des compétences développées par les étudiant-e-s au cours de la formation clinique du Master et sur les bases des connaissances acquises dans la formation Bachelor.

Lettre e

Pendant le Master, l'efficacité du traitement ostéopathique est évaluée soit de manière objective, par l'observation d'une amélioration de la mobilité, soit de manière subjective, à travers une réduction des douleurs ressenties par le ou la patient-e.

Lettre f

La formation clinique du Master inclut la conduite d'entretiens et la construction de la relation thérapeutique, développées sous supervision, avec un suivi via le portfolio étudiant.

Lettre g

La collaboration interprofessionnelle est encouragée à travers les stages en institution (2 stages sur 4 pendant le Master) et la participation à des colloques interdisciplinaires, notamment au CHUV et aux HUG. La clinique CoSaMo propose un cadre d'apprentissage interprofessionnel en réunissant des étudiant-e-s en ostéopathie, en médecine et en soins infirmiers. Toutefois, en raison du nombre limité de places, cet accès reste restreint à un petit groupe d'étudiant-e-s. (cf. analyse standard 1.2 LEHE).

Lettre h

Les aspects réglementaires et déontologiques sont intégrés tout au long du cursus, avec un enseignement spécifique du Bachelor (module 28).

Lettre i

La formation à la recherche occupe également une place importante, visant à doter les étudiante-s de compétences en lecture critique et en méthodologie scientifique, leur permettant d'adapter leur pratique aux évolutions des connaissances. Les modules de recherche, intégrés aux niveaux Bachelor et Master, visent à développer la capacité des étudiant-e-s à analyser les données scientifiques et à appliquer une approche fondée sur les preuves dans leur pratique clinique.

Les problèmes déjà soulevés par rapport à l'alternance intégrative durant le Bachelor (cf. condition n°1) se répercutent sur le développement des capacités réflexives et critiques des étudiant-e-s, qui, au cours des trois premières années de formation, n'ont que peu d'occasions

16 avril 2025 B 20/36



de confronter leurs apprentissages théoriques à un contexte professionnel réel (lettre i). Les recommandations et ajustements en ce sens sont détaillés dans l'analyse du standard 1.1 LEHE.

Les points faibles identifiés pour les standards 1.1 LEHE, 1.2 LEHE et 2.1 LEHE influencent également l'évaluation de l'atteinte du présent standard en ce qui concerne les lettres c, d. f et g.

Pour la lettre c, la pratique simulée entre étudiant-e-s, bien qu'identifiée comme l'un des moments de développement de cette compétence pendant le Bachelor (correspondant à 80 ECTS), ne semble pas pouvoir y contribuer de manière pleinement efficace. Les exercices réalisés sur des corps majoritairement jeunes et en bonne santé ne peuvent pas substituer la pratique de terrain. Ainsi le développement de cette compétence apparaît largement reporté à la formation clinique du Master (30 ECTS). Comme déjà souligné dans l'analyse du standard 1.1, les expert-e-s mettent en évidence un déséquilibre dans la conception et l'organisation de la formation.

En ce qui concerne les lettres c et f, les expert-e-s considèrent que les lacunes observées en matière d'alternance intégrative (cf. standard 1.1), ainsi que la place limitée accordée aux sciences humaines – telles que décrites dans l'analyse du standard 2.1 – pèsent négativement sur l'évaluation.

Enfin, la lettre g, en lien avec l'interprofessionnalité, ne peut pas non plus faire l'objet d'une appréciation pleinement positive, au vu des problèmes relevés à ce sujet dans le cadre du standard 1.2.

Les expert-e-s ne formulent pas de conditions supplémentaires, mais s'appuient sur celles déjà formulées, qu'ils et elles jugent également pertinentes pour ce standard.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.2 LPSan comme partiellement atteint.

Répétition des conditions

Conditions n°1 : La filière rééquilibre l'organisation et la conception des enseignements entre son cycle Bachelor et son cycle Master afin de mieux aligner ses objectifs de formation aux exigences nationales, notamment aux principes de l'apprentissage par compétences avec ses composantes fondamentales (savoir, savoir-faire et savoir-être) et de l'alternance intégrative.

Conditions n°3 : La filière renforce les opportunités de formation interprofessionnelle dès le premier cycle afin d'aligner les objectifs de formation avec la stratégie de la haute école et de son domaine santé.

Conditions n°4: La filière intègre les sciences humaines et sociales appliquées à la santé de manière transversale et explicite dans les modules existants, afin d'assurer leur rôle comme éléments fondamentaux de la formation et du développement de l'identité professionnelle des étudiant-e-s.

16 avril 2025 B 21/36



Standard 2.3 LEHE

Les méthodes d'évaluation des prestations des étudiants sont adaptées aux objectifs d'apprentissage. Les conditions d'admission et d'obtention des diplômes sont réglementées et publiées.

Analyse

La filière HES-SO en Ostéopathie s'appuie sur une diversité de méthodes d'évaluation adaptées aux objectifs pédagogiques des différents modules, visant la cohérence entre enseignement et apprentissage.

Les descriptifs des modules précise les modalités d'évaluation prévues. Celles-ci incluent des examens écrits et oraux, des questionnaires à choix multiples ou à réponses développées, ainsi que des évaluations pratiques comme les Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) et les Examens Cliniques Structurés (ECS) avec des patient-e-s réel-le-s en fin de formation. Ces examens sont réalisés sous la supervision de jurys composés de médecins et d'ostéopathes, et les critères d'évaluation évoluent tout au long du cursus. Des informations plus détaillées sur l'évaluation, la certification, la promotion et l'exclusion sont fournies dans le Règlement de filière, disponible pour le Bachelor et le Master.

La formation à la recherche est évaluée par des travaux collectifs et individuels, structurés en plusieurs modules au niveau Bachelor et Master. Au Bachelor, les étudiant-e-s réalisent un Travail de Bachelor (TB), basé sur une revue systématique, évalué à la fois collectivement et individuellement. Au Master, le Travail de Master (TM) s'étend sur quatre semestres et comprend l'élaboration d'un protocole de projet de recherche, sa réalisation, le transfert des résultats à la pratique, la rédaction d'un manuscrit et une soutenance orale. L'évaluation combine des notes collectives et individuelles, l'autonomie des étudiant-e-s est renforcée progressivement.

Les conditions d'admission sont régies par la HES-SO et appliquées de manière standardisée à toutes les filières du domaine santé. Ces dispositions sont conformes aux exigences définies par la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), l'ordonnance d'accréditation LEHE, l'ordonnance sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses ainsi que l'ordonnance d'admission HES.

Un examen de régulation organisé par un organisme tiers détermine la liste des candidat-e-s admissibles. Les règlements et procédures sont accessibles publiquement en ligne, accompagnés d'une FAQ pour les étudiant-e-s et les candidat-e-s. Un conseiller aux études est disponible pour répondre aux questions et proposer des aménagements spécifiques pour les étudiant-e-s nécessitant des adaptations en matière de soutien individualisé ou d'adaptation du parcours académique.

Les critères d'évaluation et les modalités de remédiation sont réexaminés chaque année lors du séminaire de printemps de la filière, et ajustés si nécessaire après chaque session d'examens. Les conditions d'obtention du diplôme sont définies dans le Plan d'études cadre (PEC) et les fiches modules sont mises à jour régulièrement sur l'intranet et le site internet de la filière.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.3 LEHE comme entièrement atteint.

16 avril 2025 B 22/36



Standard 2.3 LPSan ostéopathie

Modules de formation pratique clinique :

- a) La filière d'études en ostéopathie offre des modules de formation pratique clinique faisant partie intégrante de l'enseignement dispensé et représentant au minimum 40 crédits ECTS. Ces modules permettent aux étudiants d'être en contact direct avec des patients réels et d'être formés par des professionnels. Ils couvrent différents domaines du champ de l'ostéopathie.
- b) La formation pratique clinique en ostéopathie se déroule en tout ou partie sous la forme de stages effectués dans des institutions ou des organisations du secteur sanitaire ou social, ou encore dans des cabinets privés d'ostéopathie. Ces stages sont aménagés de telle sorte que les étudiants sont intégrés dans ces institutions, ces organisations ou ces cabinets et peuvent assumer des responsabilités correspondant à leurs compétences et à leurs attributions.

Analyse

La formation clinique de la filière en Ostéopathie repose sur deux stages en institution et deux stages en cabinet privé, pour un total de 30 crédits ECTS, concentré pendant le Master. À ceux-ci s'ajoutent 5 crédits ECTS prévus pour le module 32 du Bachelor, qui combine une expérience en radiologie clinique et un stage d'observation en cabinet ou institution médicale.

Pendant le Master, le premier stage, effectué en cabinet ostéopathique, se concentre sur l'anamnèse et l'examen clinique. Les deuxième et troisième stages, réalisés dans une institution médicale (hôpital, EMS, polyclinique, etc.), visent à approfondir ces compétences et à développer une approche interprofessionnelle. Le quatrième stage, à nouveau en cabinet, met l'accent sur l'autonomisation des étudiant-e-s dans la prise en charge des client-e-s.

Pendant le Master, les étudiant-e-s participent aussi à des analyses de cas réels issus de la formation clinique ou de l'expérience des enseignant-e-s, favorisant la réflexion clinique et scientifique sur la prise en charge des patient-e-s. Cette formation qui représente 5 crédits ECTS est considérée par la filière comme faisant partie de l'expérience pratique prise en compte dans le cadre du présent standard. Toutefois, les expert-e-s estiment que la discussion en classe de cas cliniques, qu'ils soient vécus directement par les étudiant-e-s ou présentés par d'autres, en dehors du lieu de pratique, ne peut pas être assimilée « au contact direct avec des patients » exigé par ce standard. En conséquence, ils et elles estiment que la filière doit garantir une expérience de stage équivalente à 40 crédits ECTS, et non à 35 ECTS comme c'est le cas actuellement.

Comme développé plus en détail dans l'évaluation du standard suivant, lors des stages du Master, les étudiant-e-s sont suivi-e-s par un-e praticien-ne référent-e (PR), directement responsable de leur encadrement, de la formation aux compétences spécifiques définies par la filière et de leur évaluation finale.

Chaque stage fait l'objet d'un contrat pédagogique tripartite (CPT) entre l'étudiant-e, la HEdS-FR et le ou la PR, définissant les objectifs d'apprentissage, les ressources mises à disposition et les modalités d'évaluation. Une convention de partenariat avec les lieux de stage encadre l'engagement et la supervision des étudiant-e-s, avec la possibilité de résilier l'accord en cas de problème. Une commission pédagogique spécifique à la filière a été mise en place en septembre

16 avril 2025 B 23/36



2024. Composée de trois professeur-e-s associé-e-s, elle supervise la cohérence pédagogique du cursus, la gestion des évaluations de l'enseignement (EEE) et la formation des PR.

Un portfolio rédigé par les étudiant-e-s, détaillant les cas plus emblématiques, documente les différentes situations rencontrées sur le terrain. Cet outil leur permet de mettre en évidence la progression dans le cadre de la formation pratique. Ce document doit être remis aux responsables de la filière à la fin du stage, et fait l'objet d'un contrôle de la part de l'un d'eux. Le ou la PR évalue les étudiant-e-s à la fin de la période de stage à l'aide d'une grille d'évaluation fournie par la filière, regroupant les compétences que les étudiant-e-s doivent acquérir.

Le groupe d'expert-e-s considère que le dispositif mis en place par la filière pour encadrer les stages professionnels est adapté. Ces stages sont conçus de manière à favoriser l'intégration des étudiant-e-s au sein des institutions, organisations ou cabinets d'accueil, en leur permettant d'exercer des responsabilités en lien avec leurs compétences et leur niveau de formation.

L'analyse des stages et des évaluations cliniques (ECOS et ECS) montre que la majorité des étudiant-e-s acquièrent les compétences attendues. Toutefois, la filière admet que certaines spécialisations, comme la pédiatrie, sont moins choisies par les étudiant-e-s en raison d'une clientèle différente de celle rencontrée lors des examens cliniques prévus par la filière. Au-delà de l'obligation d'effectuer deux stages en institution, les étudiant-e-s ont la liberté de choisir les établissements d'accueil à partir de la liste mise à disposition par la filière. Cette flexibilité leur permet d'explorer différents contextes professionnels et d'adapter leur parcours en fonction de leurs intérêts et considérations d'ordre pratique (par exemple la proximité des lieux de stage).

Les expert-e-s observent néanmoins que toutes les institutions ne présentent pas les mêmes opportunités en termes d'exposition à une diversité de client-e-s et de pathologies. En raison de cette liberté de choix, et selon ses propres observations, la filière ne peut donc exercer qu'un contrôle limité sur la diversité des situations cliniques auxquelles les étudiant-e-s sont confronté-e-s au cours de leur formation pratique. Aux yeux des expert-e-s, cette variabilité peut entraîner des disparités dans l'expérience clinique acquise, certain-e-s étudiant-e-s ayant accès à une immersion plus approfondie avec des cas complexes ou spécifiques, tandis que d'autres évoluent dans des environnements offrant une variété plus restreinte.

En plus du contrôle limité sur la variété des situations cliniques, une autre faiblesse s'ajoute selon les expert-e-s: l'absence de suivi structuré et quantifié du volume réel de cas traités. Bien que les étudiant-e-s documentent leurs expériences de soin les plus significatives dans un portfolio, qui est revu après par l'un des responsables de la filière, aucun volume minimal d'activités cliniques ne semble être défini pour garantir l'atteinte d'un niveau de préparation suffisant. Il n'existe pas non plus des mécanismes de suivi formalisés permettant de comptabiliser la diversité et le nombre de cas observés ou traités. Cette absence d'un cadre quantitatif et qualitatif rend l'expérience clinique potentiellement très hétérogène selon les lieux de stage.

Il serait ainsi pertinent d'envisager la mise en place d'un carnet de stage structuré, permettant un suivi à la fois quantitatif et qualitatif du parcours clinique de chaque étudiant-e. De même, un encadrement plus systématique et des critères de sélection plus précis pour les lieux de stage pourraient contribuer à une formation plus équilibrée et homogène.

Lors de la visite sur place, les étudiant-e-s se sont exprimé-e-s positivement sur les modalités d'organisation et d'évaluation des stages, qu'ils et elles considèrent comme un élément central de leur formation. Le groupe d'expert-e-s a particulièrement relevé le témoignage de certain-e-s étudiant-e-s, qui ont décrit les stages pendant le Master comme un moment clé de compréhension et d'intégration des nombreux contenus théoriques acquis durant le Bachelor,

16 avril 2025 B 24/36



mais aussi, dans une certaine mesure, comme une remise en question de certaines conceptions préétablies.

S'appuyant sur ces témoignages, qui soulignent le rôle fondamental de l'expérience de terrain dans le développement de l'identité professionnelle, tant du point de vue du *savoir-être* que du *savoir-faire*, le groupe d'expert-e-s réaffirme ce qui a déjà été mentionné dans l'évaluation du standard 1.1 LEHE. Le groupe d'expert-e-s encourage ainsi une meilleure intégration de l'expérience directe sur le terrain dès le premier cycle de formation. Bien que cette évolution soit considérée par les expert-e-s comme un élément clé pour l'amélioration de la filière, les expert-e-s ne jugent pas nécessaire d'imposer une condition supplémentaire à cet égard pour le présent standard.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.3 LPSan comme partiellement atteint.

Condition n°5: La fillère garantit une formation pratique clinique d'au moins 40 crédits ECTS, qui permet aux étudiant-e-s d'être en contact direct avec des patient-e-s réels et d'être formés par des professionnel-le-s.

Recommandation n°9: Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de mettre en place un suivi plus structuré et quantifié des expériences cliniques des étudiant-e-s, tant en termes de diversité des situations rencontrées que de volume de cas traités, afin d'assurer une formation pratique clinique plus homogène et équilibrée.

Standard 2.4 LPSan ostéopathie

La collaboration entre les hautes écoles et les institutions, les organisations ou les cabinets dans lesquels les étudiants effectuent leurs stages est réglementée. Font l'objet d'une réglementation notamment les droits et les obligations des partenaires de formation ainsi que les compétences à acquérir pendant les stages.

Analyse

Depuis 2017, la filière en Ostéopathie a développé son propre dispositif de *formation clinique*, distinct de la *formation pratique* dispensée pour les autres filières du domaine santé de la HES-SO et de son financement.

Cette distinction repose à la fois sur des raisons historiques et sur des contraintes pratiques et économiques. En effet, dans les autres filières, la formation pratique a été conçue pour les Bachelors professionnalisants, tandis qu'en ostéopathie, les stages étaient exclusivement intégrés au Master. Par ailleurs, le CAS proposé aux praticien-ne-s formateur-trice-s dans le cadre du dispositif de formation pratique de la HES-SO s'est révélé peu attractif en raison de sa durée relativement longue, ainsi que son coût en temps et en ressources.

Pour répondre à ces enjeux, la formation des praticien-ne-s référent-e-s (PR) en ostéopathie a été conçue sous un format plus court et axé sur une approche de terrain, centrée sur l'encadrement ainsi que la définition, et l'évaluation des compétences. Ce dispositif a permis de former des dizaines de professionnel-le-s, aussi bien en cabinet qu'en institution.

Une autre difficulté pour la mise en place des stages professionnels au sein des institutions était l'absence d'ostéopathes exerçant dans ces structures. C'est pourquoi le dispositif de la filière prévoit que les PR soient directement engagés par la filière et puissent ensuite intégrer l'institution

16 avril 2025 B 25/36



choisie pour encadrer la personne en formation durant son stage. Malgré les efforts déployés, le développement des stages institutionnels reste un défi, bien que facilité par l'entrée en vigueur de la LPSan, qui intègre l'ostéopathie de manière plus officielle dans le système de santé suisse.

Le dispositif de formation clinique implique divers acteurs, dont les droits et les obligations sont explicitement définis dans un contrat pédagogique tripartite (CPT) entre l'étudiant-e, la HEdS-FR et le ou la PR. L'accompagnement des étudiant-e-s est assuré par les PR spécialement formé-e-s. Les compétences à acquérir durant le stage sont également clairement communiquées aux étudiant-e-s ainsi qu'aux PR, qui utilisent une grille d'évaluation mise à disposition par la filière pour évaluer la personne en formation. L'évaluation de la qualité de l'encadrement par les PR repose sur plusieurs outils, notamment l'analyse des portfolios, les retours des étudiant-e-s et des PR.

L'entretien avec les PR présent-e-s à la réunion avec les représentant-e-s du monde professionnel lors de la visite sur place a confirmé le bon fonctionnement du dispositif. Il convient toutefois de souligner que, sur les six personnes présent-e-s à cet entretien, une seule n'était pas également impliquée dans la filière avec d'autres fonctions. Cette sélection peu représentative a en partie limité la capacité des expert-e-s de saisir le degré réel de satisfaction de cette partie prenante de la formation.

Lors de la visite sur place, les expert-e-s ont pu constater l'approche innovante et l'ingéniosité avec lesquelles la filière a su adapter le dispositif de formation et l'encadrement des PR aux contraintes existantes. Dans ce contexte globalement positif, les expert-e-s regrettent néanmoins que la filière ait manqué l'occasion de construire, avec les autres domaines de la santé, une formation commune pour les praticien-ne-s formateur-trice-s. Un tel dispositif représenterait un moment privilégié de rencontre interdisciplinaire et contribuerait à développer une culture partagée de l'encadrement.

Lors de la visite sur place, les expert-e-s ont été informé-e-s que la HES-SO envisage actuellement d'étendre le modèle développé par la filière en ostéopathie – compte tenu de son efficacité – à l'ensemble de son domaine santé. Ils et elles encouragent donc la filière à s'impliquer activement dans ce processus, dans la perspective de rejoindre à terme une formation unifiée des praticien-ne-s formateur-trice-s du domaine santé de la HES-SO.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.4 LPSan comme entièrement atteint.

Recommandation n°10: Les expert-e-s recommandent à la filière de s'impliquer dans le processus visant à unifier les formations des praticien-ne-s formateur-trice-s au sein du domaine santé de la HES-SO.

16 avril 2025 B 26/36



Domaine 3: Mise en œuvre

Standard 3.1 LEHE

Le programme d'études est régulièrement dispensé.

Analyse

Les cours de Bachelor et de Master sont dispensés régulièrement et se déroulent à plein temps pour le Bachelor et à temps partiel pour le Master sur le site de la filière à Fribourg.

La filière en Ostéopathie de la HES-SO suscite un fort intérêt avec un nombre de candidatures largement supérieur aux places disponibles. La formation est régulée en raison du nombre limité de places fixé en fonction des besoins en personnel qualifié et des capacités d'accueil en formation clinique.

Le nombre élevé de candidat-e-s (environ 200 par an pour 30 places disponibles) témoigne de l'attractivité de la formation et de son rôle dans la réponse aux besoins en ostéopathes en Suisse. Jusqu'en 2023, la HEdS-FR était la seule institution HES à proposer cette formation, avant l'ouverture d'un programme en *blended learning* à la FFHS. L'essor de la profession en Suisse allemande a renforcé la demande en consultations ostéopathiques et en professionnel-le-s formé-e-s. Comme déjà mentionné, une analyse menée par la HEdS-FR sur l'évolution future des besoins en ostéopathes a conduit à la validation d'une nouvelle cohorte francophone de 25 étudiant-e-s pour la rentrée 2025.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3.1 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3.2 LEHE

Les ressources disponibles (encadrement et ressources matérielles) permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

Les ressources matérielles et humaines actuelles permettent à la filière HES-SO en Ostéopathie d'assurer la formation des étudiant-e-s et le bon déroulement des missions académiques.

Les ressources financières, bien que non prévues initialement pour certains investissements, ont permis d'acquérir du matériel essentiel, comme des tables électriques pour les traitements. Une partie du budget annuel est consacrée au renouvellement du matériel pédagogique et à l'intervention de spécialistes externes, notamment pour l'enseignement des compétences diagnostiques.

Les infrastructures ont été progressivement adaptées depuis l'ouverture de la filière en 2014, et les locaux ainsi que le matériel répondent aux besoins des 155 étudiant-e-s actuellement inscrit-e-s. Un projet d'agrandissement est en cours pour la période 2025-2030, afin d'accueillir une cohorte francophone supplémentaire et d'augmenter la capacité de formation à 250 étudiant-e-s d'ici 2030. Ce projet prévoit également l'aménagement de nouveaux locaux et la création de salles de simulation pour améliorer l'enseignement pratique.

Lors de la visite sur place, les expert-e-s ont eu l'occasion d'échanger sur le projet d'agrandissement avec la direction, les responsables de la filière ainsi que le personnel technique

16 avril 2025 B 27/36



et administratif (ressources humaines, finances) en charge de sa mise en place. Les expert-e-s considèrent que la planification est rigoureuse, bien réfléchie et adaptée aux besoins identifiés.

Les ressources humaines initialement sous-estimées ont été progressivement renforcées. La montée en charge du personnel a permis de répondre aux besoins de formation clinique et d'activités académiques complémentaires, telles que les prestations de service et la recherche appliquée. En 2023-2024, des recrutements supplémentaires ont été nécessaires pour absorber la charge de travail et éviter une accumulation excessive d'heures supplémentaires. Malgré ces ajustements, le taux de renouvellement du personnel reste très faible, favorisant le développement d'une expertise interne et d'une stabilité pédagogique.

Lors des échanges avec le corps enseignant lors de la visite sur place, le groupe des expert-e-s a pu constater un haut niveau d'engagement et de satisfaction. Les conditions de travail sont apparues positives, et les différent-e-s participant-e-s ont témoigné de la possibilité d'assumer des responsabilités dans le développement de la filière, tant sur le plan pédagogique que dans l'encadrement des étudiant-e-s.

Enfin, un accompagnement est proposé aux étudiant-e-s via des conseiller-ère-s aux études dédié-e-s au Bachelor et au Master. En cas de difficultés psychologiques, le service HELP mise en place par la HES-SO est accessible, et une coordination avec les délégué-e-s de classe permet d'ajuster les ressources matérielles et les besoins quotidiens. La responsable de l'égalité des chances de la HESdS-FR intervient lorsque des aménagements spécifiques sont requis.

Lors des échanges avec les étudiant-e-s pendant la visite sur place, les expert-e-s ont pu constater un haut niveau de satisfaction quant à l'encadrement et à la disponibilité de la filière pour répondre à leurs besoins et demandes d'amélioration, dans un climat généralement ouvert au dialogue.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3.2 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3.3 LEHE

Le corps enseignant a les compétences correspondant aux spécificités du programme d'études et de ses objectifs.

Analyse

Les compétences du corps enseignant de la filière HES-SO en Ostéopathie reposent sur une répartition entre sciences fondamentales, sciences médicales diagnostiques et sciences ostéopathiques correspondant aux axes principales de la formation.

Le personnel d'enseignement et recherche (PER) comprend trois catégories d'enseignant-e-s : maîtres d'enseignement, professeur-e-s associé-e-s et professeur-e-s ordinaires, ces derniers occupant des responsabilités de gestion ou de recherche. Les professeur-e-s associé-e-s coordonnent les enseignements et interviennent principalement dans les modules d'intégration

16 avril 2025 B 28/36



diagnostique et ostéopathique du Master. En complément, des intervenant-e-s externes apportent leur expertise dans des domaines spécifiques.

Depuis 2020, la filière a recruté des assistant-e-s de pratique ostéopathique pour former la relève et assurer la continuité pédagogique. Cette initiative vise à préparer de futurs enseignant-e-s dans les deux langues d'enseignement.

Les sciences fondamentales sont enseignées par des spécialistes de chaque discipline (physiologistes, anatomistes, médecins), qui adaptent leur enseignement aux besoins spécifiques des ostéopathes. Les sciences médicales diagnostiques sont assurées par des médecins spécialistes selon leur domaine (cardiologie, rhumatologie, neurologie, etc.), issu-e-s principalement du milieu hospitalier.

Les sciences ostéopathiques sont exclusivement enseignées par des ostéopathes diplômé-e-s, avec un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle pour les enseignant-e-s venant de l'étranger. Les maîtres d'enseignement doivent obtenir une attestation didactique dans les trois ans après leur embauche et exercer en cabinet à au moins 40% pour garantir une formation alignée sur la pratique professionnelle actuelle. L'encadrement des étudiant-e-s en formation clinique est assuré par des praticien-ne-s référent-e-s ayant suivi une formation spécifique.

En lien avec les conditions n°3 et n°4, les expert-e-s suggèrent que des enseignant-e-s qualifiée-s en sciences humaines telle que des sociologues, anthropologues, ainsi que des professionnel-le-s issu-e-s d'autres domaines de la santé pourraient venir compléter l'équipe pédagogique.

Le groupe des expert-e-s juge positivement les compétences et la préparation du corps enseignant dans son ensemble. La filière soutient activement la formation pédagogique des enseignant-e-s, notamment pour ceux et celles issu-e-s du monde professionnel. Les expert-e-s l'encouragent à poursuivre ces efforts.

De même, l'implication du corps enseignant dans les activités de recherche de la filière constitue un aspect positif. Le groupe des expert-e-s recommande à la filière de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour favoriser une académisation croissante et une contribution scientifique plus significative de la part du corps enseignant.

Cet objectif peut se traduire par une participation active au débat scientifique, à la fois par une mise à jour continue des connaissances issues de la recherche et leur intégration dans l'enseignement, mais aussi par la création ou l'engagement dans des projets de recherche permettant de renforcer l'activité de la filière dans ce domaine.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3.3 LEHE comme entièrement atteint.

Recommandation n° 11 : Les expert-e-s invitent la filière à élargir son équipe pédagogique en intégrant des enseignant-e-s qualifié-e-s en sciences humaines et des professionnel-le-s d'autres domaines de la santé.

Recommandation n°12: Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de poursuivre et renforcer ses efforts en matière de formation pédagogique du corps enseignant et de son implication active dans la recherche scientifique.

16 avril 2025 B 29/36



Domaine 4 : Assurance de la qualité

Standard 4.1 LEHE

Le pilotage du programme d'études prend en compte l'avis des principaux groupes intéressés et permet d'apporter les évolutions nécessaires.

Analyse

La gouvernance de la filière HES-SO en Ostéopathie repose sur une concertation régulière entre les différents acteurs impliqués. Le corps enseignant participe à des réunions bimensuelles et à des séminaires semestriels afin d'assurer la cohérence du programme et d'adapter les contenus pédagogiques aux besoins du terrain. Les praticien-ne-s référent-e-s (PR) contribuent également à ces échanges en apportant un retour sur l'encadrement des stages cliniques.

Les étudiant-e-s sont impliqué-e-s dans l'amélioration continue de la formation à travers les évaluations des enseignements (EEE), réalisées anonymement à la fin de chaque semestre. Depuis 2017, des séances de restitution des résultats sont organisées pour informer les étudiant-e-s des ajustements envisagés. De plus, ils et elles participent ponctuellement à la révision du plan d'études cadre (PEC) et sont représenté-e-s dans l'Association des étudiant-e-s en Ostéopathie (ADEO), qui organise des réunions avec les co-doyens de la filière et le conseiller aux études toutes les six semaines.

Les alumni-ae, regroupé-e-s en association, sont consulté-e-s pour l'évolution du programme et sont parfois recruté-e-s comme assistant-e-s de cours. La filière entretient un dialogue avec la Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO) et d'autres organismes professionnels pour suivre les évolutions du métier et adapter la formation en conséquence.

Le personnel administratif et technique (PAT) prend part aux décisions touchant à la gestion académique, notamment via des réunions hebdomadaires et des échanges avec d'autres services de la HEdS-FR.

Enfin, un conseil spécialisé, composé de partenaires externes, se réunit annuellement pour apporter un regard objectif sur la stratégie académique et le développement de la filière. Par ailleurs, la participation des co-doyens de la filière au comité de direction de la HEdS-FR assure l'intégration de la filière dans les évolutions institutionnelles de la HES-SO-FR.

Le groupe des expert-e-s évalue positivement les efforts de la filière pour maintenir une relation étroite avec la pluralité de ses parties prenantes, en veillant à ce que leurs retours soient pris en compte pour l'amélioration et l'évolution de la formation.

En particulier, les échanges avec les étudiant-e-s lors de la visite sur place ont mis en évidence les nombreuses modifications apportées aux modules d'enseignement ou à des aspects organisationnels en réponse à leurs suggestions. De même, les échanges avec les employeur-euse-s et les enseignant-e-s ont souligné une collaboration étroite et structurée, facilitant une communication directe et un échange d'informations efficace.

La seule partie prenante actuellement non représentée dans le système d'assurance qualité de la filière sont les client-e-s pris-e-s en charge par les étudiant-e-s lors des stages en cabinet ou en institution. Les expert-e-s encouragent la filière à définir des modalités structurées pour recueillir leur retour. Intégrer le point de vue des client-e-s permettrait d'évaluer l'impact des stages du côté des bénéficiaires des soins, de mieux comprendre leurs besoins, d'identifier des

16 avril 2025 B 30/36



pistes d'amélioration et de renforcer ainsi la qualité de la formation en y intégrant une dimension essentielle à la pratique ostéopathique.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 4.1 LEHE comme entièrement atteint.

Recommandation n°13 : Les expert-e-s encouragent la filière à mettre en place des modalités structurées pour recueillir le retour des client-e-s pris-e-s en charge par les étudiant-e-s durant les stages.

Standard 4.2 LEHE

Le programme d'études fait partie intégrante du système d'assurance de la qualité de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

La filière en ostéopathie s'intègre au système d'assurance qualité de la HES-SO et à celui de la HES-SO-FR à travers plusieurs dispositifs. La filière participe à la démarche d'évaluation des formations de la HES-SO (EVALFIL), un processus qui implique une autoévaluation suivie d'une expertise externe et aboutit à un plan d'action validé par le Conseil de domaine. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de l'accréditation institutionnelle et permet d'assurer le développement académique et la qualité de la formation. La filière en ostéopathie, relevant de la LPSan, combine cette procédure avec des critères spécifiques liés à l'accréditation des professions de la santé.

L'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s (EEE) constitue un autre levier d'amélioration. Réalisée anonymement à la fin de chaque semestre via un questionnaire en ligne, elle vise à recueillir le retour des étudiant-e-s sur les différents modules. Les résultats sont analysés et communiqués aux enseignant-e-s et aux étudiant-e-s, favorisant des ajustements pédagogiques.

Lors de la visite sur place, les expert-e-s ont appris que le processus de gestion des EEE est en cours de renouvellement avec la nomination d'un nouveau conseiller aux études, suite au départ à la retraite de la personne qui occupait précédemment cette fonction. Parmi les évolutions prévues, la filière envisage d'ajuster le questionnaire d'EEE afin qu'il reflète plus fidèlement les spécificités de la formation et des modules enseignés. Cette adaptation devrait permettre d'identifier plus clairement les axes d'amélioration. D'autres éléments mentionnés incluent également l'amélioration des modalités de restitution des résultats d'évaluation et un effort renouvelé pour sensibiliser les étudiant-e-s à l'importance de l'évaluation.

La HES-SO-FR est également certifiée ISO 9001-2015, garantissant un suivi des processus qualité et une gestion structurée des missions académiques. En complément, des enquêtes de satisfaction sont menées tous les deux ans auprès du personnel et des étudiant-e-s pour évaluer divers aspects tels que les ressources, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, ou encore la qualité des infrastructures. Ces résultats sont examinés par la direction de la HES-SO-FR et le conseil participatif, qui réunit les différentes parties prenantes, pour identifier des mesures d'amélioration.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 4.2 LEHE comme **entièrement atteint**.

16 avril 2025 B 31/36



Standard 3 LPSan ostéopathie

La filière d'études fait l'objet d'un contrôle périodique visant à vérifier si elle transmet aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan et si les améliorations nécessaires lui sont apportées.

Analyse

Pour démontrer le respect de ce standard, dans son rapport d'autoévaluation la filière mentionne seulement l'évaluation externe à laquelle elle sera soumise à la suite de l'introduction de la LPSan. Bien que cette évaluation vise à assurer le respect des différents standards de qualité définis par la loi, y compris ceux relatifs aux compétences des diplômé-e-s, aux yeux des experte-s elle ne peut pas constituer le seul outil de contrôle mis en place.

Comme déjà mentionné sous le standard précédent, à l'échelle institutionnelle, la filière fait l'objet d'une évaluation par la HES-SO tous les cinq ou sept ans, permettant d'examiner entre autres la pertinence et l'efficacité de son dispositif pédagogique. La démarche d'évaluation des filières d'études de la HES-SO prévoit un critère qui correspond au standard ici évalué, notamment le critère n°3 « Développement des compétences visées » qui prévoit entre autres un contrôle sur l'atteinte des compétences requises par les étudiant-e-s. Le document qui explique le critère d'évaluation (*Guide explicatif des critères d'évaluation*⁴) n'a pas été fourni par la filière, mais il est disponible en ligne sur le site de la HES-SO.

Les expert-e-s s'interrogent sur le fait que cette démarche d'évaluation interne ne soit pas présentée comme élément de démonstration de l'atteinte du standard dont est l'objet ici. Cela traduit peut-être une compréhension seulement partielle du critère d'évaluation interne, soulevant ainsi des questions sur son application effective comme mesure de qualité au niveau de la filière.

Les expert-e-s ont aussi constaté que l'évaluation des cours par les étudiant-e-s inclut, parmi les éléments analysés, l'atteinte des compétences prévues (question Q3). Toutefois, ces données ne semblent pas, à ce stade, faire l'objet d'une attention, élaboration ou analyse spécifiques de la part de la filière en lien avec le présent standard. Les expert-e-s estiment qu'elles devraient être explicitement exploitées afin d'établir un cadre plus complet pour évaluer si les cours contribuent à l'atteinte des compétences ciblées.

Dans son rapport d'autoévaluation, pour l'analyse du standard 2.2 LPSan, la filière indique que les examens cliniques objectifs structurés (ECOS), réalisés au cours des deux années de Master, permettent de valider les compétences générales et spécifiques attendues en fin de formation. L'évaluation des performances des étudiant-e-s en stage constitue également un indicateur pertinent. Toutefois, les expert-e-s n'ont pas identifié de dispositif de qualité spécifique permettant d'analyser systématiquement ces résultats afin d'évaluer la transmission des compétences requises par la LPSan et l'OCPSan et d'apporter les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, la filière entretient des échanges réguliers avec l'association des alumni-ae, qui paraît bien organisée et active. Les expert-e-s estiment que ces échanges devraient être systématisés, notamment par l'introduction d'un questionnaire spécifique adressé à l'ensemble

16 avril 2025 B 32/36

⁴ Document disponible en ligne sur le site de la HES-SO: https://intra3.hes-so.ch/modules/InternetFiles/readfile.asp?SharepointDLCDocId=76SWZDRPCUN2-765841926-72 (consulté le 6 mars 2025).



des alumni-ae après quelques années de pratique professionnelle. Ce dispositif permettrait de recueillir des retours anonymes sur leur satisfaction quant à la formation reçue.

En conclusion, bien que certaines mesures non systématiques existent déjà – esquissées ou pas complétement exploitées – celles-ci devraient être intégrées dans un dispositif structuré. Ce dernier devrait prendre en compte, entre autres, les résultats pertinents de l'évaluation interne de la filière (EvalFil), les évaluations des cours par les étudiant-e-s, les résultats aux examens et en stage, ainsi que les retours systématiquement recueillis auprès des PR, des alumni-ae et des client-e-s. Les résultats de ce suivi devraient ensuite être analysés et exploités afin d'apporter les améliorations nécessaires, le cas échéant.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3 LPSan comme partiellement atteint.

Condition n°6: La filière met en place un dispositif d'assurance qualité structuré qui lui permet de vérifier si elle transmet aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan et si les améliorations nécessaires lui sont apportées.

3 Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études

Forces:

Forte implication et dynamique positive

La filière bénéficie d'un grand degré d'implication et d'une dynamique constructive à tous les niveaux, de la direction aux étudiant-e-s, favorisant un environnement de travail et d'apprentissage collaboratif et stimulant.

Cadre institutionnel favorable et soutien stratégique

La filière évolue dans un environnement qui reconnaît et soutient l'ostéopathie, avec un bon appui institutionnel, voire politique, renforçant son développement et sa légitimité.

Demande croissante de la population

Une demande importante et en constante augmentation de la part des client-e-s confirme la pertinence et l'attractivité de la formation, renforçant ainsi sa valeur sur le marché du travail et dans le domaine de la santé.

• Dispositif de formation clinique adapté aux besoins

La filière a développé un dispositif de formation clinique, spécifiquement conçu pour répondre aux réalités professionnelles des ostéopathes. Ce modèle flexible, alliant une formation ciblée des praticien-ne-s référent-e-s et un contrat pédagogique tripartite, garantit un encadrement structuré des étudiant-e-s tout en répondant aux défis liés à la pénurie de postes.

Satisfaction élevée des parties prenantes

L'ensemble des parties prenantes exprime un haut niveau de satisfaction quant à l'organisation, aux contenus pédagogiques et à la gestion de la filière, témoignant de son adéquation avec les attentes du secteur.

Ressources pédagogiques des enseignant-e-s

Les enseignant-e-s disposent de ressources pédagogiques adaptées, leur permettant

16 avril 2025 B 33/36



d'enrichir leur approche didactique et de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

• Ouverture du corps enseignant au changement et à l'évolution

Le corps enseignant manifeste une attitude proactive et une ouverture aux évolutions du domaine, facilitant l'intégration des données scientifiques récentes, des innovations pédagogiques et des nouvelles orientations stratégiques.

Défis:

Déséquilibre et alignement partiel avec l'apprentissage par compétences

L'organisation de la formation entre les cycles Bachelor et Master révèle un déséquilibre, marqué par la prédominance des enseignements théoriques et l'absence d'alternance intégrative au niveau Bachelor. Cette configuration limite la progression structurée des compétences et complique l'intégration cohérente des dimensions du savoir, du savoir-faire et du savoir-être, pourtant essentielles dans une approche par compétences.

Compétences du Bachelor non définies

Le fait que les compétences ne sont pas définies pour le Bachelor et qu'il n'y a donc pas d'objectifs spécifiques nuit à la cohérence du parcours de formation et entrave l'alignement de la filière avec les standards fixés par la loi.

Intégration insuffisante des sciences humaines et sociales

Les sciences humaines et sociales appliquées à la santé ne sont pas suffisamment intégrées dans le programme d'études, bien qu'elles soient essentielles à la formation et à l'identité professionnelle des étudiant-e-s.

• Interprofessionnalité limitée

Les opportunités de formation interprofessionnelle restent partielles et insuffisamment exploitées.

Isolement de la filière

La filière apparaît relativement isolée, tant sur le plan national qu'international, ainsi que dans ses interactions avec les autres disciplines de la santé. Cet isolement renforce une tendance autoréférentielle, réduisant les opportunités de confronter ses choix, orientations et perspectives à ceux d'autres acteur-trice-s du domaine.

Mobilité académique et professionnelle à renforcer

La mobilité des étudiant-e-s et du personnel, tant au niveau national qu'international, reste marginale.

• Culture scientifique encore limitée

La filière peine encore à développer une activité scientifique robuste, notamment en matière de volume de projets de recherche et d'implication du corps enseignant et des étudiant-e-s.

• Suivi des expériences cliniques perfectible

L'absence d'un suivi systématique de la diversité et du volume des cas rencontrés en stage engendre des disparités dans la formation pratique, susceptibles de nuire à l'homogénéité des parcours de formation et de compromettre, à terme, l'acquisition des compétences attendues par les étudiant-e-s.

Évaluation insuffisante de la transmission des compétences

L'évaluation de la transmission des compétences selon la LPSan et la OCPSan repose sur

16 avril 2025 B 34/36



des mesures partielles et non systématisées : un dispositif structuré doit être mis en place afin d'assurer un suivi rigoureux et de permettre des ajustements ciblés.

4 Recommandations pour le développement futur de la filière d'études

Recommandation n 1: Les expert-e-s recommandent à la filière de définir des compétences pour le niveau Master qui démontrent une claire progression par rapport à celles du Bachelor en se basant sur les compétences définies pour ce niveau académique par la CSS en 2024.

Recommandation n°2: Les expert-e-s recommandent que la filière assure un suivi attentif des évolutions au niveau européen afin de renforcer son alignement avec les standards internationaux et de saisir les opportunités de collaboration et d'échange.

Recommandation n°3: Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière d'études d'intensifier ses efforts en matière de recherche en consolidant les initiatives existantes, en cherchant des nouvelles opportunités et en renforçant l'implication du corps enseignant et des étudiant-e-s.

Recommandation n°4: Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de préserver la flexibilité du Master en conservant le modèle à temps partiel, même en cas de passage à 120 ECTS, afin d'en maintenir l'accessibilité pour un large public d'étudiant-e-s.

Recommandation n°5: Les expert-e-s recommandent à la filière de renforcer sa stratégie d'internationalisation et de mobilité en élaborant un plan d'action structuré, avec des objectifs clairs et mesurables, afin de développer des partenariats et d'élargir les opportunités d'échange pour les étudiant-e-s et le personnel.

Recommandation n°6: Les expert-e-s recommandent qu'une réflexion commune soit menée entre les responsables de la filière, la Direction de la Haute École et la HES-SO afin d'assurer l'alignement du programme d'études en ostéopathie avec la planification stratégique de l'institution en ce qui concerne les nouvelles compétences du niveau Master.

Recommandation n°7: Les expert-e-s encouragent la filière à faire preuve d'ambition dans la redéfinition des profils de compétences prévue (condition n°2, recommandations n°1 et n°6), en évitant toute approche réductrice dans leur formulation.

Recommandation n° 8 : Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière d'intégrer davantage de contenus et de modalités d'enseignement favorisant l'interprofessionnalité.

Recommandation n°9: Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de mettre en place un suivi plus structuré et quantifié des expériences cliniques des étudiant-e-s, tant en termes de diversité des situations rencontrées que de volume de cas traités, afin d'assurer une formation pratique clinique plus homogène et équilibrée.

Recommandation n°10: Les expert-e-s recommandent à la filière de s'impliquer dans le processus visant à unifier les formations des praticien-ne-s formateur-trice-s au sein du domaine santé de la HES-SO.

16 avril 2025 B 35/36



Recommandation n° 11 : Les expert-e-s invitent la filière à élargir son équipe pédagogique en intégrant des enseignant-e-s qualifié-e-s en sciences humaines et des professionnel-le-s d'autres domaines de la santé.

Recommandation n°12 : Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de poursuivre et renforcer ses efforts en matière de formation pédagogique du corps enseignant et de son implication active dans la recherche scientifique.

Recommandation n°13 : Les expert-e-s encouragent la filière à mettre en place des modalités structurées pour recueillir le retour des client-e-s pris-e-s en charge par les étudiant-e-s durant les stages.

5 Proposition d'accréditation du groupe d'expert-e-s

Se basant sur le rapport d'auto-évaluation de la filière en Ostéopathie de la HES-SO du 4 novembre 2024 et la visite sur place du 19 et 20 février 2025, le groupe d'expert-e-s propose de prononcer l'accréditation de la filière en Ostéopathie de la HES-SO avec les conditions suivantes:

Condition n°1: La filière rééquilibre l'organisation et la conception des enseignements entre son cycle Bachelor et son cycle Master afin de mieux aligner ses objectifs de formation aux exigences nationales, notamment aux principes de l'apprentissage par compétences avec ses composantes fondamentales (savoir, savoir-faire et savoir-être) et de l'alternance intégrative.

Condition n°2 : La filière définit des compétences spécifiques et des objectifs clairs pour son premier cycle d'études (Bachelor).

Condition n°3 : La filière renforce les opportunités de formation interprofessionnelle dès le premier cycle afin d'aligner les objectifs de formation avec la stratégie de la haute école et de son domaine santé.

Condition n°4: La filière intègre les sciences humaines et sociales appliquées à la santé de manière transversale et explicite dans les modules existants, afin d'assurer leur rôle comme éléments fondamentaux de la formation et du développement de l'identité professionnelle des étudiant-e-s.

Condition n°5: La filière garantit une formation pratique clinique d'au moins 40 crédits ECTS, qui permet aux étudiant-e-s d'être en contact direct avec des patient-e-s réels et d'être formés par des professionnel-le-s.

Condition n°6: La filière met en place un dispositif d'assurance qualité structuré qui lui permet de vérifier si elle transmet aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan et si les améliorations nécessaires lui sont apportées.

Le groupe d'expert-e-s propose **un délai de 24 mois** pour remplir les conditions, et de réaliser le contrôle dans le cadre d'un examen **« sur dossier »**.

16 avril 2025 B 36/36



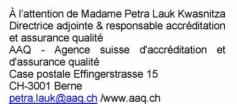
Section C

Prise de position de la filière d'études

17 juin 2025







Prise de position de la filière HES-SO en ostéopathie dans le cadre de son accréditation selon la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et la Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan).

Friboura, le 17 juin 2025.

Chère Madame Petra Lauk Kwasnitza,

La filière Ostéopathie, sa direction à la Haute École de Santé de Fribourg (HEdS-Fribourg), ainsi que le domaine Santé de la HES-SO, tiennent tout d'abord à remercier le groupe d'expert·e·s pour la qualité et la richesse des échanges durant leur visite effectuée à Fribourg les 19 et 20 février 2025.

Nous tenons également à remercier l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) pour la bonne conduite de la procédure et pour la possibilité qui nous est donnée de prendre position sur le rapport des expert·es à l'intention du Conseil suisse d'accréditation (CSA).

La présente prise de position de la filière a été élaborée avec la contribution de la direction de la HEdS-Fribourg, du Domaine santé, du Service de soutien à l'évaluation des filières du Dicastère enseignement de la HES-SO, du Vice-Recteur Enseignement et de la Vice-Rectrice Qualité et responsabilité sociétale.

Nous constatons tout d'abord avec satisfaction que les expert es considèrent une majorité de standards comme entièrement (7) ou largement (3) atteints. C'est notamment le cas d'une grande partie des critères qui touchent aux compétences et connaissances telles qu'entendues par la Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) et l'Ordonnance relative aux compétences LPSan (OCPSan). Les expert es soulignent par ailleurs un certain nombre de forces de la filière, concernant notamment son dispositif de formation clinique, la forte implication des équipes et parties prenantes à tous les niveaux ainsi que l'ouverture du corps enseignant au changement. Cette analyse est enfin complétée d'un certain nombre de conditions visant à permettre à la filière de



page 1 / 8

17 juin 2025 C 1/7



satisfaire certains standards encore partiellement atteints. Bien que ce bilan nous ait d'abord surpris-es, la restitution réalisée en fin de visite par les expert-es ne laissant pas présager un nombre aussi important de conditions, nous nous sommes saisis de toutes les conditions et recommandations et les avons analysées avec précision.

C'est sur les conditions énoncées que nous souhaitons plus particulièrement revenir dans le cadre de cette prise de position. En particulier, les conditions 1, 2 et 5 sont problématiques en l'état pour la filière. Nous avons l'impression qu'elles sont le fruit d'un malentendu que nous allons nous efforcer de lever

En tenant compte des ajustements que nous espérons voir découler de nos réponses, la filière estime pouvoir répondre aux conditions dans le délai retenu par l'AAQ, à savoir 24 mois.

Prise de position de la filière sur les conditions et recommandations définies par le groupe d'expert·es

Condition n°1: La filière rééquilibre l'organisation et la conception des enseignements entre son cycle Bachelor et son cycle Master afin de mieux aligner ses objectifs de formation aux exigences nationales, notamment aux principes de l'apprentissage par compétences avec ses composantes fondamentales (savoir, savoir-faire et savoir-être) et de l'alternance intégrative.

Nous sommes absolument convaincu-es qu'il est essentiel que la filière s'ancre dans une **approche par compétences** et intègre sur l'ensemble de son cursus les composantes savoir, savoir-faire et savoir-être. Il apparaît que nous n'avons pas su démontrer ce concept pédagogique fondamental pourtant déjà bien présent et essentiel dans la filière.

La formation des ostéopathes est la seule formation HES du domaine Santé à être placée au niveau master pour l'exercice de la profession en Suisse. Cette particularité a imposé un modèle pédagogique spécifique sur une durée de 5 ans qui s'apparente davantage à celui de la formation médicale, également formation de premier recours, qu'à celui des autres formations HES du domaine de la santé soumises à la LPSAN. Selon ce modèle, largement partagé par les programmes de formation en ostéopathie au niveau international (standards OMS et CEN), les compétences sont d'abord développées de manière simulée puis avec des périodes de formation clinique et donc des patient·es dès la 4ème année de formation. L'« articulation » entre la théorie et la pratique se prépare donc pendant les 3 premières années de formation et se déploie en milieu clinique pendant les 2 dernières années du cycle master. L'alternance intégrative est ensuite déclinée durant l'ensemble des 4ème et 5ème années et compte pour un tiers de l'ensemble du master. Elle permet ainsi de confronter la pratique en situation réelle, le raisonnement scientifique ou encore la théorie apprise dans les disciplines ostéopathiques ou diagnostiques.

Développer l'alternance intégrative dans les 3 premières années de formation mettrait non seulement en péril le développement des compétences filé sur les 5 années du cursus mais constituerait une potentielle mise en danger de l'intégrité physique des patient es par une mise en contexte de pratique précoce, soit avant la validation des savoir-faire, savoir-être et savoirs permettant de prendre en charge un e patient e en cabinet.

page 2 / 8

17 juin 2025 C 2 / 7



La filière respecte les exigences sur un plan national (LPSan/OCPSan) avec ses objectifs de formation sur l'ensemble du cycle master tel que le décrivent les experts dans leur conclusion du standard 1 LPSan. Néanmoins, la filière est consciente qu'une mise en visibilité de l'apprentissage du savoir-être, bien que présent dans l'ensemble du cycle de formation, doit être améliorée pour en faciliter la lecture par les différentes parties prenantes. Cet apprentissage durant les trois premières années s'effectue entre pairs dans un contexte pédagogique encadré afin de pouvoir lors des deux dernières années d'études, le mettre en pratique auprès de patient-es.

A la lumière de ces arguments, la filière souhaiterait que cette condition puisse être réexaminée et qu'elle soit réorientée vers une meilleure mise en visibilité du développement de l'acquisition de ces savoirs, dans le programme actuel, tout au long des 5 ans de la formation.

Condition n°2 : La filière définit des compétences spécifiques et des objectifs clairs pour son premier cycle d'études (Bachelor).

L'OCPSan définit les compétences à atteindre pour les personnes ayant terminé le cycle master en ostéopathie qui permet l'exercice de la profession. Les compétences à atteindre pour le cycle bachelor n'étant pas prescrites, ce sont les compétences de fin de formation (bachelor + master) qui sont développées durant les 5 ans de manière progressive sur la base d'un référentiel unique.

En adéquation avec le cycle master pour l'atteinte du niveau professionnalisant, la filière ostéopathie a fait le choix pédagogique de développer les compétences master depuis le début de la formation avec une progression taxonomique, l'objectif visé étant l'atteinte des compétences de la profession. Le référentiel de compétences guide l'ensemble de la formation et c'est le niveau taxonomique à atteindre qui différentie le niveau bachelor du niveau master. Ce niveau taxonomique a été posé en adéquation avec le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) et les descripteurs du cadre de qualifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur (QF-EHEA).

L'examen clinique objectif structuré (ECOS) de fin de bachelor vise en particulier à objectiver si les étudiant es terminant les 3 premières années de formation ont bien développé les compétences attendues au niveau taxonomique requis et disposent des prérequis leur permettant d'intégrer le niveau master.

La condition émise par les expert·es nous amène à prendre conscience que la progression du développement des compétences au cours des deux niveaux de formation en ostéopathie manque de visibilité et d'argumentation dans les documents décrivant la filière et son programme de formation. La filière s'engage donc à visibiliser et différentier le niveau taxonomique à atteindre pour le développement des compétences au niveau bachelor. Elle souhaite néanmoins maintenir la cohérence avec le modèle pédagogique dans lequel elle s'est développée, un modèle similaire à la formation médicale, également profession de premier recours. Le développement progressif des compétences finales durant l'ensemble du cycle de formation complet donne une meilleure visibilité aux étudiant·es sur les objectifs à atteindre au fur et à mesure de leur avancée dans le cursus. Le paradigme reste ainsi le même tout au long du parcours de formation et c'est son niveau de développement taxonomique qui évolue, avec en filigrane la priorisation de la qualité des soins et de la sécurité de la patientèle.



page 3 / 8

17 juin 2025 C 3 / 7



Condition n°3 : La filière renforce les opportunités de formation interprofessionnelle dès le premier cycle afin d'aligner les objectifs de formation avec la stratégie de la haute école et de son domaine santé.

La filière reconnaît l'importance de l'interprofessionnalité. Les compétences en la matière sont déjà présentes dans le programme de formation : durant les 3 premières années cette question est ciblée sur l'apprentissage et la connaissance du domaine de responsabilité de l'ostéopathie en regard de celui de la médecine, essentiels pour une formation de premier recours. Pendant la 4ème et 5ème année de formation, les étudiant-es développent les compétences interprofessionnelles avec les autres professions de la santé et médicales dans différents services hospitaliers, établissement médico-sociaux, centre de santé multidisciplinaire et dans le cadre de la consultation santé étudiante Mozaïk (CoSaMo). La filière reconnait néanmoins le besoin de développer les occasions de formation interprofessionnelle dans les 3 premières années de formation, comme indiqué par les expert-es.

Condition n°4: La filière intègre les sciences humaines et sociales appliquées à la santé de manière transversale et explicite dans les modules existants, afin d'assurer leur rôle comme éléments fondamentaux de la formation et du développement de l'identité professionnelle des étudiant-e-s.

L'approche des différentes situations cliniques ostéopathiques enseignées s'inscrit dans une dimension holistique. Les apports des différentes disciplines (sciences biomédicales, sciences humaines et sociales, sciences de la gestion et discipline professionnelle) contribuent à l'analyse et à la définition des modalités de prises en charge globale de la patientèle.

La condition n°4 émise par les expert·es nous a permis d'identifier que les documents de présentation de la filière et les descriptifs de modules ne contribuent probablement pas suffisamment à la visibilisation de la contribution des sciences sociales et humaines dans la formation. La révision annuelle des descriptifs de modules permettra à la filière d'améliorer ce déficit d'explicitation et de répondre à cette condition.

Condition n°5: La filière garantit une formation pratique clinique d'au moins 40 crédits ECTS, qui permet aux étudiant-e-s d'être en contact direct avec des patient-e-s réel-le-s et d'être formé-e-s par des professionnel-le-s.

Il importe de préciser que le standard 2.3 LPSan spécifie sous la lettre b) " la formation pratique clinique en ostéopathie se déroule en **tout ou partie** sous la forme de stages effectués dans des institutions [...]". Cette formulation du standard est exclusive à la formation en ostéopathie et ne se retrouve pour les autres professions soumises à la LPSan. Elle permet d'intégrer dans la formation pratique d'autres modalités que le stage. A la lumière de cette spécificité, la filière répond entièrement à ce standard en ayant intégré dans son programme 35 ECTS de formation clinique en stage complétés par 5 ECTS de formation aux colloques de discussion de cas (analyse de cas cliniques – 5 ECTS). Ces colloques se déroulent en classe, en parallèle de la formation clinique en stage qui est filée sur tout le semestre et en simultané avec les cours (pas de stages ou de cours



page 4 / 8

17 juin 2025 C 4 / 7



blocs). Ce choix pédagogique, discuté avec l'OFSP au moment de la définition de la LPSan et de l'OCPSan, permet aux étudiant·es de partager avec leurs pairs et d'ainsi enrichir le registre de situations cliniques qui amènent la consultation chez un ostéopathe et entraîner l'exercice du colloque disciplinaire.

L'analyse de cas cliniques est également soutenue par l'utilisation d'un portfolio qui accompagne les étudiant es dans leur cursus et dans la documentation des ressources disponibles et dans leur réflexivité. Il permet l'inscription des situations cliniques rencontrées en pratique et/ou discutées en analyses de cas cliniques et favorise la mise en lien théorie-pratique. Un tel outil permet à l'étudiant es d'avoir une vision globale sur la diversité des situations rencontrées et sur ses performances lors des prises en charge.

En conclusion, comme la filière répond au standard 2.3 de la LPSan, cette condition ne semble plus indiquée.

Condition n°6: La filière met en place un dispositif d'assurance qualité structuré qui lui permet de vérifier si elle transmet aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan et si les améliorations nécessaires lui sont apportées.

Nous remercions les expert·es d'avoir identifié que la filière participe et/ou utilise plusieurs processus pour garantir la qualité de sa formation. En particulier son intégration dans la démarche d'évaluation des filières de la HES-SO, l'approche participative mise en œuvre pour son développement, le processus d'évaluation des enseignements par les étudiant·es (EEE), qui sont par ailleurs discutés dans des communautés de pratique, et la mise en œuvre d'examens de type ECOS pour l'évaluation standardisée des compétences finales. La filière, par son ancrage dans la HES-SO Fribourg, est intégrée dans le système qualité de cette dernière et dans celui de la HES-SO.

Il est vrai cependant que l'articulation entre ces différents éléments ou processus constitutifs du système qualité dans lequel la filière est ancrée gagnerait à être mise en visibilité et en particulier, la présentation du dispositif, propre à la filière, permettant la vérification du développement des compétences selon la LPSAN et l'OCPSAN des étudiant es.

Le groupe d'expert es a également formulé 13 **recommandations** pour aider au développement futur de la filière d'études. Elles seront étudiées attentivement dans la perspective d'une mise en œuvre, qui soit la plus pertinente possible pour la filière et son développement. A ce stade la filière souhaite formuler quelques commentaires sur les recommandations suivantes :

Recommandation n°1: Les expert-e-s recommandent à la filière de définir des compétences pour le niveau Master qui démontrent une claire progression par rapport à celles du Bachelor en se basant sur les compétences définies pour ce niveau académique par la CSS en 2024.

Le modèle de formation en ostéopathie, profession de premier recours dont l'exercice professionnel s'effectue au niveau master, se différencie du modèle de formation des autres professions de la

page 5 / 8

17 juin 2025 C 5/7



vent pas se baser

santé inscrites dans la LPSAN. A ce titre, les compétences développées ne peuvent pas se baser sur le référentiel de compétences dont il est question ici, centré sur le niveau nécessaire à l'exercice de la Pratique Avancée pour le niveau master des filières dont le niveau d'entrée dans la profession est le bachelor. La filière veillera cependant à ce que le niveau taxonomique visé au cycle bachelor et celui visé au cycle master soit mieux visibilisé et argumenté (voir condition n°2).

Recommandation n°6 : Les expert-e-s recommandent qu'une réflexion commune soit menée entre les responsables de la filière, la Direction de la Haute École et la HES-SO afin d'assurer l'alignement du programme d'études en ostéopathie avec la planification stratégique de l'institution en ce qui concerne les nouvelles compétences du niveau Master.

Comme mentionné dans la réponse à la recommandation n°1, le référentiel de compétences master développées dans le cadre de la CSS est centré sur le niveau de compétences nécessaire à l'exercice de la Pratique Avancée. Le cycle master en ostéopathie correspondant au niveau nécessaire à l'exercice d'une profession de premier recours, il ne peut pas s'aligner sur ce même référentiel de compétences.

Recommandation n°9: Le groupe d'expert-e-s recommande à la filière de mettre en place un suivi plus structuré et quantifié des expériences cliniques des étudiant-e-s, tant en termes de diversité des situations rencontrées que de volume de cas traités, afin d'assurer une formation pratique clinique plus homogène et équilibrée.

La visibilité du type de situations cliniques pris en charge durant les stages est pleinement accessible avec le portfolio qui accompagne chaque étudiant e durant tous ses stages. Ces apports sont complétés par les cas cliniques discutés en classe durant les années 4 et 5. La filière base le développement des compétences en formation pratique non pas sur le nombre de cas traités ou sur les types de pathologies rencontrées mais sur les expériences cliniques, au sens large, rencontrées en stage.

Recommandation n°10: Les expert-e-s recommandent à la fillière de s'impliquer dans le processus visant à unifier les formations praticiens formateurs au sein du domaine santé de la HES-SO

La formation dispensée aux référent·es cliniques qui encadrent et évaluent les prestations des étudiant·es en stage en ostéopathie a été conçue en collaboration avec le Dicastère Enseignement de la HES-SO. Cette formation prend en compte la réalité professionnelle d'une pratique indépendante tout en garantissant le développement des compétences nécessaires à l'encadrement et l'évaluation des étudiant·es de la filière. Les retours des bénéficiaires de cette formation sont régulièrement recueillis pour améliorer le contenu de cette dernière.

L'inscription de la filière dans le dispositif de formation pratique de la HES-SO n'a pas pu être réalisé lors de l'ouverture de la filière pour des raisons économiques et politiques. Le Conseil de domaine



page 6 / 8

17 juin 2025 C 6 / 7



Santé a cependant récemment validé (lors de sa séance du 31.08.2023) l'inscription de la filière dans ce dispositif dont la dernière révision rend la formation des praticien nes formateur rices compatible avec l'exercice indépendant d'une profession. Sur cet objet, la filière s'engagera dans le

Recommandation n°13 : Les expert-e-s encouragent la filière à mettre en place des modalités structurées pour recueillir le retour des client-e-s pris-e-s en charge par les étudiant-e-s durant les stages.

Nous tenons à relever que l'appréciation de la satisfaction de la patientèle par une procédure structurée relève de la responsabilité des employeurs et non de la haute école. Tout étudiant e s'enquiert des retours de chacun e de ses patient es au cours et à la fin de la prise en charge. Ce critère de qualité des prestations de soins s'applique à toutes les professions de santé, y compris la fillière ostéopathie.

Avec nos plus cordiaux messages,

processus porté par le Conseil de domaine santé.

Pierre Frachon Doyen filière HES-SO en ostéopathie Haute école de santé Fribourg Rue de Rome 3 1700 Fribourg

Sandro Fossetti Doyen filière HES-SO en ostéopathie Haute école de santé Fribourg Rue de Rome 3 1700 Fribourg

SIL

page 7 / 8

17 juin 2025



Section D

Décision d'accréditation du Conseil suisse d'accréditation

19 septembre 2025



Le Conseil suisse d'accréditation publie ses décisions d'accréditation positives : https://akkreditierungsrat.ch/fr/decisions/

19 septembre 2025 D 1 / 1

AAQ Effingerstrasse 15 Postfach CH-3001 Bern

www.aaq.ch